

Sommaire du Plan d'entreprise
de 2010-2011 à 2014-2015

Sommaire du Budget de fonctionnement
2010-2011

Sommaire du Budget des investissements
2010-2011



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Le Conseil canadien des normes a pour mandat d'encourager une normalisation efficace et efficiente au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

Mission : Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité et le bien-être du Canada.

Vision : Améliorer la qualité de vie des Canadiens en dirigeant le Système national de normes.

Dans sa forme la plus simple, une *norme* est un ensemble convenu de critères ou règles en regard duquel des choses sont mesurées ou comparées. Bien qu'il soit souvent question de « normes volontaires », de nombreuses normes sont citées en référence dans des dispositions réglementaires et deviennent de ce fait d'application obligatoire.

L'*évaluation de la conformité* est toute activité de vérification de la conformité à une norme. En font partie les activités d'accréditation et les activités accréditées comme les essais et la certification.

La *normalisation* comprend à la fois l'élaboration des normes et les activités d'évaluation de la conformité.

Le Conseil canadien des normes (CCN) encourage l'utilisation des normes, de l'évaluation de la conformité et de la normalisation, à l'échelle nationale et internationale.

Communiquez avec nous :
Courriel : info@scc.ca
Poste : 270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7
Téléphone : 1 613 238 3222
Télécopieur : 1 613 569 7808



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Table des matières

1.	LE PLAN QUINQUENNAL DU CCN – SOMMAIRE	3
1.1	Introduction	3
1.2	Contexte opérationnel.....	4
1.3	Priorités stratégiques	5
2.	VUE D'ENSEMBLE.....	6
2.1	Introduction	6
2.1.1	Système national de normes.....	6
2.1.2	Plans établis par le CCN.....	7
2.2	Profil de la société.....	8
2.2.1	Mandat	8
2.3	Structure.....	8
2.3.1	Conseil d'administration.....	8
2.3.2	Comités du Conseil.....	8
2.3.3	Comités consultatifs.....	8
2.4	Activités du personnel.....	9
2.4.1	Normes.....	9
2.4.2	Évaluation de la conformité	9
2.4.3	Commerce et affaires intergouvernementales	10
2.5	Produits et services.....	11
2.6	Système de management de la qualité (SMQ).....	11
2.7	Programme des membres du CCN.....	12
2.8	Les priorités d'action du gouvernement fédéral et leur lien avec les activités du CCN	12
3.	CONTEXTE OPÉRATIONNEL	15
3.1	Questions stratégiques	15
3.1.1	Augmentation de la demande	15
3.1.2	Ressources	15
3.1.3	Sécurité des produits	15
3.1.4	Démontrer l'importance des normes et de l'évaluation de la conformité	16
3.1.5	Efforts de rayonnement au Canada	16
3.1.6	Renforcement des partenariats nationaux	17
3.1.7	Participation aux travaux techniques internationaux	17
3.1.8	Ressources humaines	17
3.2	Risques stratégiques	17
3.2.1	Profil des risques du CCN	18

4.	PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU CCN ET PRINCIPALES INITIATIVES ET ACTIVITÉS PRÉVUES	19
4.1	1 ^{re} priorité stratégique : Protéger l'intégrité du Système national de normes (SNN)	19
4.2	2 ^e priorité stratégique : Assurer la prise en compte des intérêts du Canada dans les normes internationales.....	20
4.3	3 ^e priorité stratégique : Augmenter les recettes tirées des programmes et services choisis.....	21
4.4	4 ^e priorité stratégique : Amener les principaux groupes d'intervenants à reconnaître davantage la valeur du rôle joué par le CCN	22
4.5	5 ^e priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle	23
5.	MESURER LE RENDEMENT DU CCN	24
5.1	Tableau de bord équilibré du CCN	24
5.2	Tableau de bord du CCN pour l'AF 2010-2011	26
6.	RÉSULTATS DU CCN PAR RAPPORT AU PLAN D'ENTREPRISE PRÉCÉDENT	31
6.1	Introduction	31
6.2	Points saillants des résultats de l'AF 2009-2010	31
6.3	Tableau de bord du CCN pour l'AF 2009-2010.....	34
7.	PLAN FINANCIER ET PLANIFICATION DES RESSOURCES	41
7.1	Rendement financier : 2008-2009 et 2009-2010	41
7.1.1	Explication des écarts AF 2008-2009 – Budget vs résultats réels	42
7.1.2	Explication des écarts AF 2009-2010 – Budget vs prévisions.....	44
7.1.3	Rendement par rapport au Plan – Points saillants	44
7.2	Plan financier 2010-2011	45
7.2.1	Explication des écarts – Budget de 2010-2011 vs prévisions de 2009-2010.....	49
7.2.2	Budget des investissements 2010-2011 et Plan financier 2011-2015	51
7.2.3	Plan de fonctionnement pour la période comprise entre 2010-2011 et 2014-2015	52
	Annexe A : Principales conventions comptables.....	55
	Annexe B : Stratégie canadienne de normalisation renouvelée.....	57
	Annexe C : Sigles et acronymes.....	58

1. Le plan quinquennal du CCN – Sommaire

1.1 Introduction

Le présent document est le Plan d'entreprise du Conseil canadien des normes (CCN) pour la période de planification allant de 2010 à 2015. Le Plan d'entreprise du CCN est un plan stratégique quinquennal préparé annuellement. Il décrit les priorités stratégiques du CCN, ainsi que les initiatives et activités qui les appuient, et comprend le tableau de bord équilibré du CCN ainsi que ses budgets de fonctionnement et des investissements pour l'année financière 2010-2011.

L'orientation stratégique du CCN est guidée par l'énoncé : *Quelle est l'importance de la normalisation pour le Canada?* L'objectif global du CCN durant la période visée par le présent plan consistera à démontrer aux Canadiens l'importance des normes et des services d'accréditation. Le rôle du CCN est d'améliorer la compétitivité du Canada et la qualité de vie des Canadiens.

Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité ont toujours été reconnues pour leurs avantages techniques. Maintenant, on reconnaît de plus en plus leur valeur pour la santé et la sécurité, le commerce, l'environnement et l'économie au sens large. L'importance des travaux du CCN est directement liée au bien-être des Canadiens et à la prospérité future du Canada. D'ailleurs, les priorités du CCN s'alignent sur celles du gouvernement du Canada :

Améliorer la santé et la sécurité des Canadiens...

L'amélioration de la réglementation sur la sécurité des aliments et des produits est une priorité du CCN. L'organisme enrichit les efforts visant à assurer la protection de la santé et la sécurité des Canadiens dans ces domaines. Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité protègent la santé humaine en assurant la mise en place de bonnes pratiques de manutention, d'emballage et d'étiquetage. Les initiatives du CCN relatives aux essais et à la certification des produits appuient directement la proposition de *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (LCSPC). Le programme d'accréditation des systèmes de management pour la sécurité des denrées alimentaires du CCN fournit un cadre pour la bonne gestion de la sécurité de la chaîne alimentaire. Le CCN accrédite les organismes de certification qui évaluent et certifient des systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires selon la norme internationale ISO 22000. La contribution du CCN aux mesures de santé et de sécurité du Canada rehausse leur intégrité et leur acceptation.

Développer le commerce international...

La prospérité du Canada est tributaire du commerce international, qui est facilité par les normes et les pratiques harmonisées d'évaluation de la conformité. L'apport du CCN à la politique commerciale du Canada est inestimable. Le gouvernement du Canada compte sur l'expertise du CCN dans le cadre des négociations des sections liées à la normalisation des ententes commerciales. Le CCN travaille actuellement avec ses partenaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) en vue de l'établissement de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG). L'industrie canadienne bénéficiera de l'amélioration des conditions commerciales grâce à l'application des normes et des pratiques d'évaluation de la conformité importantes pour elle.

On estime que les normes et les activités d'évaluation de la conformité connexes ont un impact sur 80 % des échanges commerciaux mondiaux. La promotion par le CCN des liens entre la normalisation et le commerce est donc essentielle pour la compétitivité du Canada.¹

¹ Organisation internationale de normalisation (ISO), *Today's State-of-the-Art Global Solutions for CEOs*. (Genève, Organisation internationale de normalisation, 2009), p. 5.

La participation aux activités de normalisation s'avère un excellent investissement pour tous les Canadiens.

« En période d'incertitude économique mondiale, les normes revêtent pour le gouvernement, l'industrie et les particuliers une importance encore plus grande. Qu'il s'agisse de faciliter le commerce intérieur et international des biens et services ou de contribuer à améliorer et à protéger le mode de vie, la sécurité et le bien-être des Canadiens, les normes deviennent encore plus indispensables à notre compétitivité, notre capacité d'innover et notre croissance. »

L'honorable Tony Clement,
ministre de l'Industrie,
9 juin 2009

Les activités du CCN appuient directement le plan du gouvernement du Canada visant à assurer la vigueur et la compétitivité du Canada.

L'économie étant la priorité du gouvernement et le premier souci de tous les Canadiens, les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité proposent des solutions rentables, crédibles et pratiques grâce auxquelles les gouvernements peuvent faire face aux enjeux économiques mondiaux.

Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité renforcent l'économie canadienne.

Une étude commandée par le CCN en 2007 a révélé que la normalisation a un effet positif important sur l'économie canadienne en stimulant la productivité du travail et la croissance du produit intérieur brut. L'étude a établi que de 1981 à 2004, la normalisation a représenté une part de 17 % du taux de croissance de la productivité du travail au Canada et 9 % de la croissance du PIB réel. On y cite la concurrence et l'innovation comme étant des éléments moteurs clés de la croissance de la productivité et on y évalue que le PIB aurait été inférieur de 62 milliards de dollars (5,5 %) en 2004, n'eût été de l'effet de la normalisation sur l'économie observé les années précédentes.²

Stimuler l'économie canadienne...

L'application de normes et de pratiques d'évaluation de la conformité peut réduire le fardeau réglementaire, aplanir les obstacles au commerce et renforcer l'efficacité dans le secteur des soins de santé et d'autres secteurs de l'économie. Cette amélioration de l'efficacité appuie les plans de relance économique du gouvernement. Des études au Canada et partout dans le monde ont démontré les retombées économiques positives des normes sur la prospérité d'un pays. Pendant la dernière récession mondiale, de nombreux dirigeants du gouvernement et de l'industrie ainsi que des petites et moyennes entreprises se sont tournés vers des solutions de normalisation pour se donner un avantage concurrentiel. Le gouvernement du Canada peut intégrer les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité dans son plan de relance économique pour servir au mieux les intérêts des Canadiens.

Appuyer une économie axée sur l'énergie propre...

Le CCN contribue de façon importante à la protection de l'environnement. Par exemple, son programme d'accréditation visant à évaluer la compétence des organismes qui vérifient les déclarations d'émissions de gaz à effet de serre garantit que les vérificateurs du système de crédits compensatoires répondent aux exigences internationales. Les entreprises qui embauchent des valideurs et des vérificateurs accrédités par le CCN ont l'assurance qu'ils respectent ces exigences. En outre, les programmes du CCN appuient le programme de développement durable du gouvernement du Canada et complètent le système de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre du Canada. Le programme du CCN devrait croître en importance à mesure que les gouvernements et les industries essayent d'alléger leur fardeau sur l'environnement.

L'importance des activités du CCN a entraîné une demande accrue à l'égard :

- de la participation des Canadiens à des forums nationaux, régionaux et internationaux de normalisation;
- de sa contribution à l'appui des accords commerciaux et des initiatives des gouvernements fédéral et provinciaux;
- de la promotion de l'importance et de l'utilité de la normalisation auprès de ses principaux intéressés;
- de ses programmes d'accréditation.

1.2 Contexte opérationnel

- La notoriété nationale du rôle du CCN parmi ses principaux intéressés (le gouvernement, l'industrie, les consommateurs et le milieu universitaire) n'a pas atteint son maximum. Aussi faut-il faire davantage pour démontrer l'importance du CCN et de ses travaux. Au bout du compte, renforcer les liens avec les intéressés créera un SNN plus solide qui servira au mieux les besoins de l'ensemble des Canadiens.
- La protection de la santé et de la sécurité des Canadiens est une priorité du CCN. Le nombre croissant sur le marché de produits portant des marques de certification contrefaites annonce une menace grandissante pour le SNN. Pour protéger l'intégrité du système, le CCN se penchera avec ses partenaires sur des questions liées à la lutte contre la contrefaçon ainsi qu'à la sécurité des produits. Une stratégie efficace pour minimiser cette tendance sera d'obtenir le soutien des partenaires au sein du SNN.
- La récession économique mondiale a eu des répercussions sur l'élaboration de normes pour le Canada. La diminution du financement de la part de l'industrie canadienne dans des secteurs traditionnels de l'économie a entraîné une baisse de la participation aux activités de normalisation internationale dans ces domaines. On estime que le CCN dirigeait, il y a 10 ans, la participation de quelque 3 500 bénévoles aux activités d'élaboration de normes internationales. Maintenant, ces bénévoles ne sont plus que 2 500. En partenariat avec les quatre organismes accrédités d'élaboration de normes du Canada, le CCN se penchera sur une stratégie nationale de recrutement pour attirer de nouveaux participants au Programme des membres du CCN.
- Les solutions de normalisation prennent de plus en plus d'importance tant sur la scène nationale qu'internationale. À l'échelle nationale, le gouvernement et l'industrie se tournent vers des solutions de normalisation visant à réduire les coûts administratifs et les fardeaux réglementaires tout en protégeant l'intérêt public et en répondant aux besoins du marché. À l'échelle internationale, les normes et les

² Le Conference Board du Canada, *Valeur économique de la normalisation*. (Ottawa : Conseil canadien des normes, 2007), p. 12.

pratiques d'évaluation de la conformité fournissent des solutions pour un large éventail d'enjeux en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Parallèlement à ce qui se passe sur la scène internationale, ces questions et ces tendances se manifestent également au Canada.

- Le recours croissant à des normes dans le cadre de politiques sociales et de solutions réglementaires, ainsi qu'aux nouvelles normes et nouveaux modèles d'évaluation de la conformité rend encore plus urgent et complexe le besoin d'attirer de nouveaux partenaires sous la bannière du SNN.
- La prolifération des accords commerciaux internationaux au Canada a augmenté le besoin à l'égard de l'expertise du CCN. En particulier, les partenaires du CCN au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) consultent régulièrement le CCN afin qu'il contribue aux éléments liés à la normalisation et à la transparence dans les négociations d'accords de libre-échange. Le CCN apportera une contribution précieuse dans le cadre des négociations de l'AECG.
- La prospérité du Canada est tributaire du commerce international, qui est facilité par les normes et les pratiques harmonisées d'évaluation de la conformité. La participation accrue aux comités techniques internationaux et régionaux appuie les objectifs stratégiques du Canada en matière de commerce. Si le Canada ne prend pas part à ces forums de normalisation, sa compétitivité sera affaiblie. Pour suivre le rythme des progrès technologiques, les Canadiens doivent participer aux activités d'élaboration de normes internationales. En participant à ces forums, le Canada conservera son rôle de chef de file dans le milieu de la normalisation afin de protéger non seulement sa future compétitivité économique, mais aussi la santé et la sécurité des Canadiens. D'autre part, le travail des bénévoles canadiens au sein des comités techniques internationaux est essentiel à la compétitivité du Canada.
- Les programmes de la Direction de l'évaluation de la conformité du CCN devraient enregistrer une certaine croissance. Les programmes d'accréditation du CCN sont importants pour les gouvernements, dans la mesure où ils cherchent des solutions économiques à d'importantes questions de politique publique, ce qui se traduira, à compter de 2010-2011, par la mise en œuvre de nouveaux programmes ou par l'élargissement des programmes d'accréditation existants. Les programmes du CCN permettent une inspection et un contrôle du marché à un coût relativement faible.
- Le CCN et ses partenaires du SNN se consacreront à la mise en œuvre des initiatives prévues de la deuxième année de la Stratégie canadienne de normalisation 2009-2012 (SCN). La stratégie vient assurer que les efforts de normalisation du Canada favoriseront la compétitivité du Canada sur le marché mondial.

1.3 Priorités stratégiques

Compte tenu du contexte opérationnel actuel, le CCN concentrera ses efforts sur cinq priorités stratégiques en vue de réaliser son mandat durant la période allant de l'AF 2010-2011 à l'AF 2014-2015. Les priorités stratégiques du CCN pour 2010-2011 sont présentées en détail dans la Section 4 du présent plan.

- 1^{re} priorité stratégique : Protéger l'intégrité du SNN
- 2^e priorité stratégique : Assurer la prise en compte des intérêts du Canada dans les normes internationales
- 3^e priorité stratégique : Augmenter les recettes tirées des programmes et services choisis
- 4^e priorité stratégique : Amener les principaux groupes d'intervenants à reconnaître davantage la valeur du rôle joué par le CCN
- 5^e priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle

En facilitant l'exportation des produits canadiens, la participation à des activités d'élaboration de normes internationales donne un avantage concurrentiel à l'industrie canadienne.

Dans une économie axée sur l'innovation et hautement compétitive, les entreprises augmentent leurs chiffres d'affaires et emploient plus de personnes lorsque leurs produits et services respectent ou dépassent les exigences établies dans les normes internationales.

La Stratégie canadienne de normalisation (SCN) fixe une direction et une orientation pour faire progresser la sécurité et le bien-être économique des Canadiens au sein d'une économie mondiale.

Les quatre buts principaux de la SCN 2009-2012 sont de :

- Favoriser les échanges et la sécurité des consommateurs.
- Veiller à ce que le SNN évolue continuellement pour pouvoir répondre aux besoins changeants.
- Mieux faire connaître le SNN, en accroître la renommée et en encourager le recours accru.
- Cerner et étudier les nouveaux enjeux nationaux auxquels pourraient être appliquées des solutions axées sur les normes et l'accréditation.

2. Vue d'ensemble

2.1 Introduction

2.1.1 Système national de normes (SNN)

Le CCN a pour mandat de coordonner et superviser les efforts des organismes s'occupant du Système national de normes (SNN). Outre le leadership du CCN, le Système a besoin de la participation des gouvernements, des organismes non gouvernementaux et des représentants du secteur privé. Ensemble, ces groupes fournissent l'infrastructure nécessaire pour faire avancer les questions importantes d'intérêt public qui profitent réellement aux Canadiens. Les consommateurs jouent également un rôle clé dans le SNN, et ce, en faisant ressortir des enjeux tels que l'environnement, la santé, la sécurité et le respect de la vie privée dans les discussions sur la normalisation, ainsi qu'en dénonçant les produits et les services qui ne répondent pas aux attentes des consommateurs en matière de sécurité, de qualité ou d'efficacité.

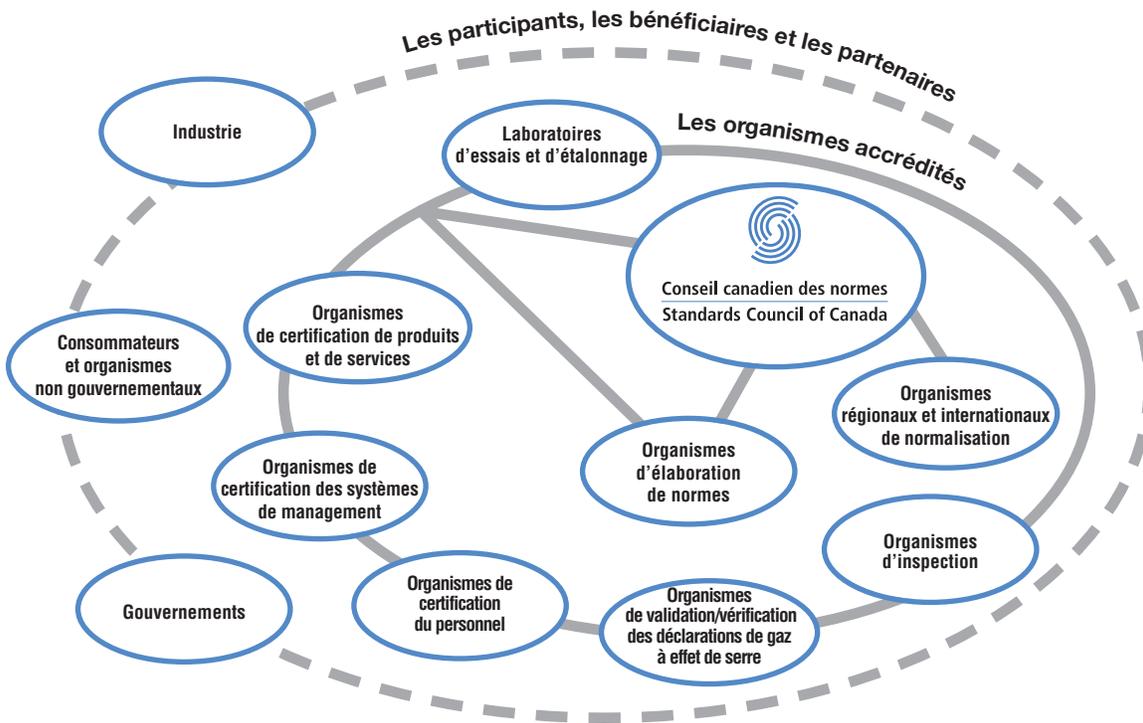
Le Conseil canadien des normes entreprend une année importante suite au lancement officiel de la version 2009-2012 de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN). La SCN 2009-2012 témoigne d'une volonté collective, de la part du CCN et des membres du Système national de normes du Canada, de passer à l'action. Le lancement officiel de la nouvelle Stratégie a été au centre de l'activité tenue en octobre 2009 pour souligner au Canada la Journée mondiale de la normalisation, laquelle avait pour thème : Agir sur le changement climatique par les normes.

À mesure que s'accroissent les pressions environnementales et que vieillit la population, un plus grand nombre de secteurs non traditionnels de l'économie font partie intégrante des efforts de normalisation. En conséquence, on assiste à un changement du type de participants qui contribuent au Système. Une mise en œuvre réussie de la nouvelle SCN 2009-2012 sera impossible sans l'intégration de ces nouveaux partenaires. Le but du CCN est d'assurer la participation de nouveaux experts sous la bannière du SNN. En faisant valoir l'importance des normes auprès de nouveaux publics dans de nouveaux secteurs, le CCN cherchera à revigorer l'infrastructure existante du réseau de normalisation et d'évaluation de la conformité au Canada. Malgré ces défis à relever, les activités d'élaboration de normes au Canada se poursuivent tout aussi bien.

Aperçu de l'élaboration des normes au Canada

Comités nationaux	
Nombre d'organismes techniques nationaux (comités techniques et sous-comités, à l'exception des groupes de travail)	1 454
Normes nationales	
Nombre total de normes publiées en date du 31 décembre 2008	3 766
Nombre de normes publiées en 2008	175
Nombre de normes internationales ISO adoptées en tant que Normes nationales en date du 31 déc. 2008	1 376
Nombre de projets de normes (au total)	
Propositions d'étude nouvelle pour des normes internationales	870
Propositions d'étude nouvelle pour des normes nationales	619
Statut des Normes nationales	
Volontaire	100 %
Obligatoire	0 %
Source : Membres de l'ISO 2009	

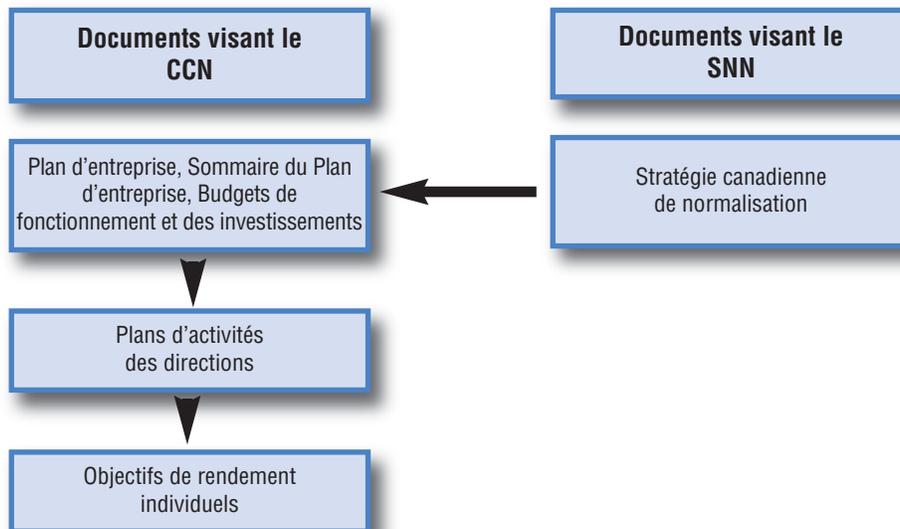
systeme national de normes



2.1.2 Plans établis par le CCN

Le CCN élabore et met en œuvre des plans stratégiques qui visent soit le CCN, soit le SNN. Le Plan d'entreprise du CCN se rapporte au fonctionnement interne de l'organisme et définit les priorités, activités et initiatives stratégiques prévues dans le cadre des programmes et services du CCN. L'intégration verticale de la planification des activités et de la gestion du rendement du personnel est conçue de façon à être axée sur les résultats. Bien que la SCN constitue le principal document de planification des membres du SNN et du milieu canadien de la normalisation dans son ensemble, elle s'inscrit aussi dans les priorités stratégiques du CCN, ce dernier étant le coordonnateur du Système national de normes. Le diagramme suivant décrit les liens qui existent entre les documents de planification du CCN.

Documents de planification du CCN



Depuis plus de 25 ans, le Système national de normes contribue à garantir la sécurité et le bon fonctionnement de produits et de services.

Le Conseil canadien des normes (CCN) représente le Canada auprès des principales instances mondiales de normalisation : l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et, par son parrainage du Comité national du Canada, la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI). En participant à leurs travaux, le CCN veille à ce que la perspective canadienne soit prise en compte dans l'élaboration des normes internationales et que les points de vue de l'industrie, des gouvernements et des groupes de consommateurs soient bien représentés. Dans le domaine de l'évaluation de la conformité, le CCN représente le Canada au sein de forums d'accréditation internationaux tels que l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) et l'International Accreditation Forum (IAF).

Les activités du CCN sont axées sur la santé, la sécurité et le bien-être de l'ensemble des Canadiens :

- Protéger l'intégrité du Système national de normes (SNN) du Canada grâce à des partenariats et à une surveillance.
- Offrir des programmes d'accréditation et fournir au public une information et des ressources en matière de normalisation.
- Participer à des activités d'élaboration de normes et d'accréditation dans l'intérêt des Canadiens, y compris en représentant le Canada au sein d'organismes internationaux de normalisation.

2.2 Profil de la société

Le CCN est une société d'État fédérale dont le mandat est fixé par la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, la loi qui le régit.

2.2.1 Mandat

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation volontaire efficiente et efficace lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

- a) d'encourager la participation des Canadiens aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- b) d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- c) de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d) d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- e) d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.³

2.3 Structure

2.3.1 Conseil d'administration

Le Conseil est nommé par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre de l'Industrie, et il relève directement du Parlement par l'intermédiaire du ministre. Le Conseil est composé d'un maximum de 15 membres, parmi lesquels 12 sont nommés par le gouverneur en conseil et les autres par les provinces, les territoires et les organismes d'élaboration de normes. Le Conseil détermine l'orientation stratégique de l'organisme, s'assure que le CCN remplit bien sa mission et veille aux questions de régie. Le CCN tiendra sa première Assemblée publique annuelle (APA) au printemps ou à l'été 2010, conformément aux *Documents d'orientation des sociétés d'État – Assemblées publiques annuelles et relations externes*. Le Conseil du CCN discutera alors des orientations stratégiques et des activités du CCN en tant qu'organisme national de normalisation du Canada.

Ce travail comprend l'accréditation des organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité, l'approbation des normes proposées comme Normes nationales du Canada, l'adoption de politiques régissant les programmes et services du CCN et l'approbation des budgets et des états financiers vérifiés. Le Conseil coopère aussi étroitement avec le directeur général et la direction à l'élaboration des grandes orientations et des plans stratégiques pertinents.

2.3.2 Comités du Conseil

Les comités permanents du Conseil sont le Comité de vérification et le Comité de régie de la société qui jouent tous deux un rôle important à l'appui des mesures de régie.

2.3.3 Comités consultatifs

Les comités consultatifs du CCN veillent à ce que celui-ci puisse disposer d'une vaste gamme de conseils, de renseignements et de points de vue. Deux de ces comités, le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN), sont établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

³ Paragraphe 4.(1), *Loi sur le Conseil canadien des normes*, S.R.C. 1970, ch. 41 (1^{er} suppl.), modifiée en 1996, ch. 24.

2.4 Activités du personnel

Les stratégies et politiques fixées par le Conseil du CCN sont mises en œuvre par un effectif de quelque 90 employés. Les activités du CCN sont réparties en cinq directions, qui relèvent du directeur général du CCN.

2.4.1 Normes

Le Conseil canadien des normes coordonne la participation du Canada aux activités de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), deux des organismes de normalisation volontaire les plus importants au monde, et à celles d'organismes de normalisation régionaux. Lorsqu'il y a lieu, il encourage l'adoption et l'application de normes internationales au Canada.

Le CCN accrédite les organismes qui élaborent des normes au Canada. Son programme d'accréditation tient compte des exigences de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et est enrichi de pratiques exemplaires nationales et internationales.

Les organismes d'élaboration de normes accrédités peuvent soumettre leurs normes au CCN pour les faire approuver en tant que Normes nationales du Canada. Pour une norme, cette désignation indique qu'elle est la norme canadienne officielle sur un sujet particulier et que le processus suivi pour l'élaborer a satisfait aux critères du CCN. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada, ou elles peuvent être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été apportées ou non des modifications.

2.4.2 Évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité vise à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN est membre de diverses organisations internationales et régionales, dont l'International Accreditation Forum (IAF) et l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), qui ont établi des accords en vue d'assurer l'acceptation à l'échelle internationale des résultats d'accréditation. L'établissement d'une reconnaissance réciproque de l'accréditation accordée par le CCN aide les exportateurs canadiens en leur permettant d'accéder à tout marché au monde grâce à un seul essai, une seule certification et une seule inspection. Le CCN accrédite :

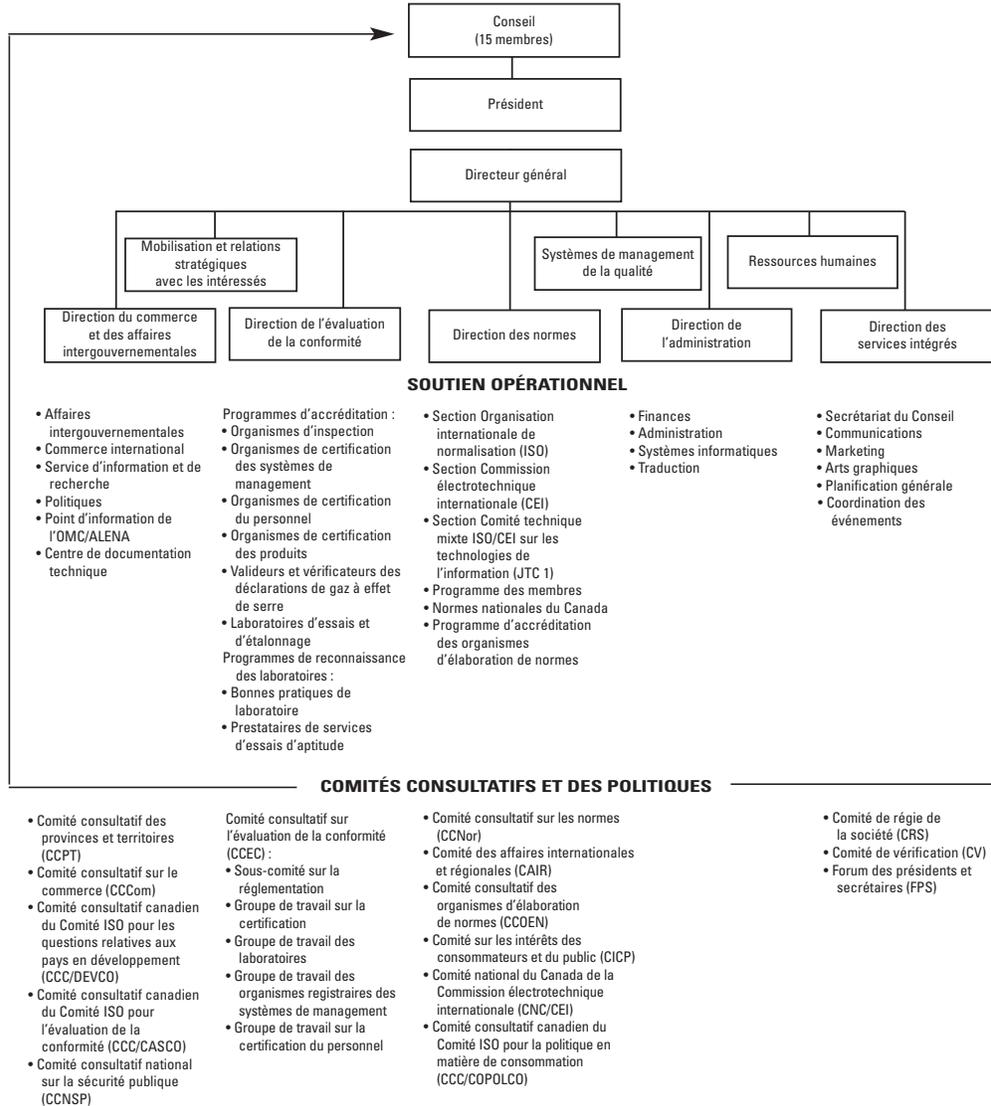
- les organismes de certification des produits;
- les laboratoires d'essais et d'étalonnage;
- les organismes de certification des systèmes de management;
- les organismes d'inspection;
- les organismes de certification du personnel;
- les organismes de validation et de vérification des déclarations de gaz à effet de serre.

Le CCN est un chef de file mondial au sein des forums de normalisation. La participation du Canada aux comités de l'ISO et de la CEI et le leadership qu'il y exerce sont essentiels à la compétitivité du pays.

Les Normes nationales du Canada assurent un lien avec les objectifs d'intérêt public, y compris la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs ainsi que l'aide et la protection apportées aux consommateurs.

La participation du Canada aux forums internationaux de normalisation et l'influence qu'il y exerce constituent une importante stratégie commerciale pour le Canada.

Structure du CCN, Conseil et comités compris



2.4.3 Commerce et affaires intergouvernementales

Le CCN conseille les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes sectoriels et les organismes non gouvernementaux sur les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et réglementaires et il travaille en collaboration avec eux à ce chapitre. Il encourage également le recours accru au Système national de normes dans les activités de réglementation et la négociation d'accords commerciaux.

Le CCN met à la disposition des Canadiens une information complète sur les normes, les règlements techniques et les pratiques d'évaluation de la conformité au Canada et dans le monde. Il sert en outre de Point d'information canadien de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

2.5 Produits et services

Le site web du CCN (www.ccn.ca) est le principal moyen utilisé pour diffuser une information sur la normalisation, les changements touchant les programmes du CCN et les actualités et activités connexes. En sa qualité d'expert en normalisation offrant des solutions d'accréditation, le CCN rend ses produits et services accessibles dans son site web, parmi lesquels figurent les suivants :

StandardsStore.ca est une initiative commune du Conseil canadien des normes et d'IHS Canada. Cette boutique électronique offre aux clients un guichet unique pour l'achat de normes, de collections de normes et de produits d'information connexes.

En tant que **Point d'information de l'OMC/ALENA**, le CCN est l'interlocuteur central au Canada pour les membres de l'OMC recherchant des renseignements sur les conditions d'accès au marché liées à la normalisation. Le CCN gère ce service en vertu d'un contrat passé avec Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI).

SiteScape est un outil en ligne pour la collaboration et la mise en commun de documents qui est utilisé à l'appui des fonctions internes du CCN. SiteScape facilite les efforts de collaboration avec des parties externes, par exemple certaines activités des programmes d'accréditation, et les travaux nationaux et internationaux d'élaboration de normes. Divers ministères et organismes d'élaboration de normes ont choisi d'utiliser par contrat les services d'hébergement SiteScape du CCN plutôt que de créer leur propre infrastructure.

Export Alerte! est un service automatisé d'information par courriel qui aide les exportateurs à demeurer au fait des changements dans la réglementation sur les marchés mondiaux avant qu'ils n'entrent en vigueur. Ce service a suscité énormément d'intérêt auprès des pays membres de l'OMC pour sa capacité d'envoyer aux parties intéressées d'un pays des notifications émises au titre de l'OMC. Plusieurs pays ont d'ailleurs conclu des accords d'hébergement avec le CCN pour la mise en œuvre d'Export Alerte! dans leurs frontières.

RéguVision est une base de données des normes canadiennes, étrangères et internationales citées en référence dans les règlements fédéraux du Canada.

AlertoNorm! est un service d'avis électroniques automatisé qui informe les abonnés des changements apportés aux normes canadiennes et internationales.

Le **Service d'information et de recherche** du CCN offre des services bilingues de recherche personnalisée, y compris de l'information sur une gamme croissante de questions touchant les normes, les lois et la certification dans les marchés mondiaux.

Le **Centre de documentation technique** est la bibliothèque technique du CCN. Situé dans les locaux du CCN, le Centre abrite une vaste collection de normes et diverses bases de données et références bibliographiques sur les normes.

Le CCN a également offert récemment à l'intention des organismes de réglementation fédéraux une **séance de formation** pilote sur les avantages des solutions fondées sur les normes et l'évaluation de la conformité. En 2010, des formations semblables seront offertes et le CCN se penchera sur la possibilité d'élargir le sujet pour inclure les OTC de l'OMC et d'offrir des séances aux gouvernements provinciaux et territoriaux.

2.6 Système de management de la qualité (SMQ)

Conformément à l'engagement pris par le CCN à l'égard de l'amélioration continue, les principaux programmes et services du CCN ainsi que ses fonctions internes reposent sur un système de management de la qualité (SMQ). Ce système inspire confiance aux intéressés, tant internes qu'externes. Les fonctions clés sont visées par le système et sont clairement définies dans les documents du système, c'est-à-dire dans les descriptions, les procédures et les instructions relatives aux programmes et aux services connexes. Ces documents constituent du reste un important outil de formation pour les nouveaux employés.

SiteScape permet aux membres du Système national de normes de donner leur avis sur des questions de normalisation partout dans le monde et en tout temps.

Le CCN s'assure de mettre à la disposition des gouvernements, entreprises et consommateurs canadiens l'information la plus récente sur les normes et l'évaluation de la conformité.

Le CCN oriente son système de management de la qualité (SMQ) selon la norme ISO 9001:2000. Sa haute direction s'engage ainsi à gérer l'organisme de façon systématique et transparente pour en assurer la valeur et la stabilité.

Les bénévoles canadiens membres des comités d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité — qui sont plus de 2 500 — aident à préciser le point de vue officiel du Canada auprès de diverses instances internationales.

Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité protègent la santé humaine en assurant la mise en place de bonnes pratiques de manipulation, d'emballage et d'étiquetage.

2.7 Programme des membres du CCN

Le Conseil canadien des normes a la responsabilité de veiller à la bonne marche du Système national de normes (SNN) du Canada. À cette fin, il coordonne les activités des particuliers et des organisations qui participent aux travaux de comités d'élaboration de normes internationales et régionales. Ces bénévoles font bénéficier les programmes d'accréditation et les comités consultatifs de leur savoir-faire. Les membres des comités d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité aident à préciser le point de vue officiel du Canada auprès de diverses instances internationales. Leur travail est donc d'une importance capitale pour assurer la compétitivité du Canada. Les participants et les organisations qui les soutiennent sont d'une importance vitale pour le SNN et le CCN. Le Programme des membres du CCN appuie l'apport des bénévoles par le recrutement, la formation et la reconnaissance des membres des comités. Ces derniers comprennent environ 2 500 personnes.

2.8 Les priorités d'action du gouvernement fédéral et leur lien avec les activités du CCN

Les priorités stratégiques du CCN appuient directement le plan de relance économique du gouvernement du Canada aussi bien que ses priorités à long terme. Comme le prévoyait le discours du Trône du 26 janvier 2009, le gouvernement prend des mesures qui aideront les industries canadiennes en consentant de nouveaux investissements dans l'infrastructure. En tirant parti des normes et des pratiques d'évaluation de la conformité dans la mise en application de son plan de relance économique, le gouvernement peut servir au mieux les intérêts des Canadiens. Le travail qu'accomplit le CCN est aussi étroitement lié aux priorités à long terme du gouvernement, qui sont notamment de créer une économie de l'énergie propre, de développer le commerce international, d'améliorer la réglementation relative à la sécurité des aliments et des produits, et de renforcer l'union économique canadienne.

Améliorer la réglementation relative à la sécurité des aliments et des produits

Le CCN a comme priorité d'améliorer la réglementation sur la sécurité des aliments et des produits. Les ententes qu'il a conclues avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) lui permettent d'apporter une importante contribution à la réglementation des aliments. Un de ces accords permet à des laboratoires autres que ceux de l'ACIA d'analyser des produits alimentaires s'ils sont accrédités en vertu du Programme d'accréditation des laboratoires – Canada (PALCAN) dans le domaine de spécialité de programme des produits agricoles et alimentaires (DSP-PAA). L'ACIA a aussi reconnu le programme du CCN à l'intention des organismes de certification des produits biologiques dans le cadre de la nouvelle réglementation canadienne sur les produits biologiques.

Pour ce qui est d'améliorer la réglementation relative à la sécurité des produits, le CCN coopère avec ses homologues chez Santé Canada pour créer un régime de réglementation faisant intervenir des laboratoires accrédités pour les essais. Il s'agit là d'un des moyens dont le CCN appuie la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (LCSPC). Par le biais du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP) du CCN, un groupe de travail sur la sécurité des produits de consommation a été mis sur pied pour s'attaquer à des questions entourant la sécurité de produits de consommation certifiés et non certifiés. En 2010-2011, le CCN participera à de plus en plus d'activités de normalisation dans le cadre de la nouvelle LCSPC.

Développer le commerce international

La prospérité du Canada est tributaire du commerce international, qui est facilité par les normes et les programmes harmonisés d'évaluation de la conformité. L'appui technique et la coordination assurés par le CCN dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne aideront à augmenter la pénétration du Canada dans le marché de son deuxième plus grand partenaire international en matière de commerce et d'investissement.⁴

La participation du CCN aux travaux du comité de l'OMC qui veille sur l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) aide à développer le commerce international. Les signataires de l'accord ont convenu de s'assurer que les règlements, les normes, les essais et les formalités de certification ne créent pas d'obstacles inutiles au commerce. Les normes et les pratiques harmonisées d'évaluation de la conformité sous-tendent les priorités du Canada en matière de commerce mondial, à titre de conditions à l'expansion du commerce international du Canada. Elles font partie de nombreux accords de libre-échange (ALE). Le CCN participe aussi actuellement au développement du commerce international en apportant un appui aux accords de libre-échange avec le Panama, la Jordanie, la Colombie et le Pérou.

Stimuler l'économie

Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité sont d'excellents outils pour aider à stimuler l'économie canadienne. L'étude sur la valeur économique de la normalisation commandée par le CCN et réalisée en 2007 par le Conference Board of Canada a démontré que la normalisation favorise la productivité du travail et la croissance économique. Le volet qualitatif de l'étude reconnaît aussi d'autres avantages économiques de la normalisation : elle améliore la compatibilité; elle permet de réaliser des économies d'échelle; elle facilite le commerce international; et elle encourage l'innovation.

Les petites et moyennes entreprises canadiennes, en particulier, ont aussi une excellente occasion de s'assurer un avantage concurrentiel en intégrant les normes et l'évaluation de la conformité dans leur stratégie globale d'innovation. Les efforts déployés par le gouvernement pour stimuler l'économie en appuyant la normalisation aideront les nouvelles entreprises à recourir à la normalisation dans leurs stratégies d'affaires. Les nouvelles entreprises créent de nouveaux produits et ainsi de nouvelles possibilités d'emploi pour les Canadiens, ce qui favorisera la reprise et la croissance économiques. Dans une économie hautement concurrentielle axée sur l'innovation, les entreprises augmentent leurs chiffres d'affaires et emploient davantage de travailleurs lorsque leurs produits et services respectent ou surpassent les normes internationales.

Créer une économie de l'énergie propre

Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité peuvent fournir des solutions dans la création d'une économie de l'énergie propre. Le programme d'accréditation du CCN qui évalue la compétence des organismes validant et vérifiant les déclarations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) en est un exemple. Le CCN et Environnement Canada étudient actuellement la façon dont ce programme peut servir à l'appui des programmes du gouvernement du Canada en matière de réglementation et de compensation des émissions de gaz à effet de serre. D'autres aspects du travail accompli par le CCN appuient déjà les priorités du gouvernement dans ce domaine. Par exemple, le CCN conseille Environnement Canada sur la vérification des technologies environnementales à l'échelle nationale et internationale. Cette action fait partie de l'accord conclu par Environnement Canada avec l'Agence de protection environnementale des États-Unis (EPA), la Commission européenne et d'autres parties (Chine, Japon et Corée). Les programmes d'accréditation du CCN appuieront la création d'un cadre canadien de vérification de la performance environnementale de nouvelles technologies.

⁴ <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/assets/pdfs/EU-CanadaJointStudy-fr.pdf>

Les normes permettent de satisfaire aux exigences commerciales par l'entremise d'accords commerciaux internationaux — comme celui de l'OMC — qui harmonisent les pratiques commerciales et garantissent la sécurité et la qualité des produits et services.

Les normes constituent un élément clé du bien-être économique et social des Canadiens. Elles offrent aux entreprises et à l'industrie des assises garantes de succès et elles facilitent la circulation des biens et des services à l'échelle tant nationale qu'internationale.

Le Programme d'accréditation pour les gaz à effet de serre du Conseil canadien des normes est un complément au Système canadien de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre.

La normalisation améliore la capacité des organismes de réglementation à répondre aux préoccupations d'ordre social, simplifie les efforts législatifs, réduit ce qu'il en coûte au gouvernement pour élaborer et appliquer des règlements, et renforce l'union économique canadienne.

Renforcer l'union économique canadienne

Le CCN joue un rôle vital dans le renforcement de l'union économique canadienne en veillant à ce que le Système national de normes du Canada profite le plus possible aux Canadiens. Les solutions fondées sur les normes et l'évaluation de la conformité peuvent apporter des options viables et rentables par rapport à d'onéreux processus réglementaires, ce qui réduit les obstacles au commerce national. Les gouvernements réalisent des économies lorsqu'ils adoptent des normes volontaires existantes et n'ont pas à élaborer de nouveaux régimes réglementaires. Les petites et moyennes entreprises peuvent également en bénéficier et réaliser des économies lorsque des solutions de normalisation sont appliquées à des fins d'amélioration continue ou pour des économies d'échelle.⁵ Les échanges commerciaux entre les provinces et territoires du Canada sont facilités grâce aux efforts en matière de normalisation à l'appui de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Dans l'ensemble, les objectifs du CCN vont dans le sens des grandes priorités du gouvernement, y compris en ce qui concerne l'économie, la santé et la sécurité, le commerce et l'environnement. Tous ces domaines offrent la possibilité d'appliquer des solutions axées sur la normalisation qui sont moins coûteuses à mettre en place et à entretenir qu'une multitude de mesures législatives et réglementaires qui se recourent. De telles solutions renforcent l'union économique canadienne et améliorent la compétitivité et la productivité du Canada.

⁵ Le Conference Board du Canada, *Valeur économique de la normalisation*. (Ottawa : Conseil canadien des normes, 2007), p. 18.

3. Contexte opérationnel

3.1 Questions stratégiques

Pendant les séances de planification stratégique tenues en avril 2009, la direction et le Conseil du CCN ont donné leur avis sur les questions les plus importantes qui, selon eux, devraient influencer la stratégie organisationnelle du CCN. La section suivante décrit les enjeux fondamentaux qui auront un impact sur le CCN au cours de la période visée par le présent plan.

3.1.1 Augmentation de la demande

La reconnaissance croissante de l'importance des pratiques de normalisation pour assurer la compétitivité nationale a entraîné une demande accrue à l'égard des services, des programmes et de l'expertise du CCN. En moins de dix ans à peine, la demande à l'égard des services d'accréditation du CCN a augmenté de 21 % (du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2009). Les programmes et services du CCN fournissent des solutions directement aux consommateurs, à l'industrie et au gouvernement en : aidant à économiser du temps et de l'argent, augmentant la confiance du public à l'égard de la santé et de la sécurité, réduisant les cas de chevauchement et de double emploi, offrant des solutions de rechange à des processus réglementaires qui exigent beaucoup de ressources et en diminuant les obstacles au commerce. À l'échelle nationale, les solutions de normalisation du CCN aident les entreprises et les gouvernements canadiens, notamment en améliorant l'efficacité des soins de santé, en offrant des services d'accréditation axés sur des solutions et en appuyant la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation (DCRG) ainsi que l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). À l'échelle internationale, les normes et les pratiques harmonisées d'évaluation de la conformité soutiennent les priorités commerciales mondiales du Canada et sont nécessaires si le Canada veut occuper une position concurrentielle efficace sur le marché mondial.

3.1.2 Ressources

Comme décrit ci-dessus, la demande à l'égard des programmes et des services du CCN a augmenté, mais en raison des ressources qu'il a actuellement à sa disposition, il lui est de plus en plus difficile de bien soutenir les priorités actuelles et nouvelles du gouvernement, ainsi que de s'acquitter de son mandat et de réaliser ses objectifs stratégiques. Le CCN n'a maintenant pas les capacités financières nécessaires pour exécuter ses programmes et services essentiels. En montant un dossier démontrant ses besoins additionnels en fait de ressources, en mettant sur pied de nouveaux programmes d'accréditation et en recherchant d'autres sources de financement telles que les redevances provenant de la vente des normes, le point d'information de l'OMC/ALENA et les contrats moyennant rémunération, le CCN s'efforcera d'augmenter ses recettes autres que le crédit parlementaire.

3.1.3 Sécurité des produits

L'utilisation de marques de certification contrefaites sur des produits présentant un danger peut affaiblir le Système national de normes. Le CCN, en collaboration avec ses intéressés, travaille à promouvoir l'élaboration de normes anti-contrefaçon, à trouver des outils de surveillance du marché et à cibler d'autres moyens d'assurer aux Canadiens qu'il surveille la contrefaçon. La contrefaçon est un problème grave qui coûte à l'économie canadienne des milliards de dollars. Ce phénomène mondial est évalué à 600 milliards de dollars américains par an, selon la Chambre de commerce internationale (CCI).⁶

Des solutions passant par les normes et l'évaluation de la conformité donnent aux consommateurs l'assurance que les produits, les systèmes et les services qu'ils achètent et qu'ils utilisent sont sans danger et efficaces.

Les normes constituent un outil important pour contrer la contrefaçon : « Une Norme internationale de l'ISO apporterait plus de transparence en ce qui concerne la fiabilité et la robustesse des outils d'authentification. Elle aiderait les entreprises à faire des choix bien informés lorsqu'elles sélectionnent les meilleurs outils pour établir l'authenticité d'un produit. La norme aiderait aussi les fournisseurs de systèmes anti-contrefaçon, simples ou complexes, à améliorer les solutions qu'ils proposent. »⁷

⁶ ICC, Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy, <http://www.iccwbo.org/id2249/index.html>

⁷ <http://www.iso.org/iso/fr/pressrelease.htm?refid=Ref1215>

Depuis 2001, le nombre des comités internationaux de normalisation a augmenté de 63 %, alors que la participation du CCN aux comités techniques n'a augmenté que de 19 %. Une augmentation des ressources permettra au CCN et au Canada d'influer davantage sur l'élaboration des normes internationales dans des domaines qui comptent le plus au Canada.

Le Conseil canadien des normes gère quelque 500 comités techniques canadiens qui participent aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI). Les comités techniques sont une composante importante pour que le Canada soit en mesure de participer à l'élaboration de normes internationales et d'exercer une influence à cet égard.

Un grand nombre de ces produits contrefaits présentent des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs. La contrefaçon peut entraver la capacité des entreprises canadiennes à exporter leurs produits dans le monde, et ternir ainsi la réputation internationale du Canada qu'il a d'offrir des produits et services de grande qualité. Le CCN a présenté un mémoire appuyant la nouvelle loi sur la sécurité des produits, qui devrait avoir des répercussions importantes sur la vente, la commercialisation et la distribution de produits contrefaits. Le CCN collabore actuellement avec le gouvernement du Canada afin d'examiner des options d'évaluation de la conformité dans le cadre d'un nouveau système si le projet de loi est adopté.

3.1.4 Démontrer l'importance des normes et de l'évaluation de la conformité

L'importance que revêtent les normes et les programmes et services d'évaluation de la conformité est pour le Canada plus grande que jamais. À mesure que les intéressés prennent conscience des avantages de la normalisation pour ce qui est de la compétitivité et de la prospérité future du Canada, la demande à l'égard des normes et des pratiques d'évaluation de la conformité ne fera que s'intensifier. De nouvelles normes et de nouveaux processus d'évaluation de la conformité sont élaborés et mis en pratique pour suivre le rythme des progrès technologiques, notamment dans le secteur des nanotechnologies, de la biométrie et de la gestion des gaz à effet de serre et activités connexes. Ces nouvelles normes et nouveaux processus d'évaluation de la conformité se manifestent surtout dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Le système de normalisation du Canada devra non seulement s'adapter à ces conditions changeantes, mais aussi assurer la participation du Canada au sein des forums internationaux de normalisation afin que les technologies et les intérêts canadiens soient plus largement acceptés partout dans le monde.

3.1.5 Efforts de rayonnement au Canada

Le CCN s'emploiera à promouvoir la valeur des normes et des programmes et services d'évaluation de la conformité auprès non seulement des intéressés actuels du SNN, mais aussi auprès de nouveaux intéressés, comme des cadres des secteurs privé et public, le milieu universitaire et collégial et les petites et moyennes entreprises. Trop peu d'entreprises et d'industries émergentes au Canada connaissent l'importance et l'utilité des normes et des programmes et services d'évaluation de la conformité au Canada. Plus précisément, bon nombre d'entre elles ne se rendent pas compte de l'importance pour le Canada de bien se faire entendre dans le cadre des activités d'élaboration de normes internationales afin de répondre aux préoccupations des consommateurs et réduire les obstacles au commerce. Faire connaître à l'industrie les possibilités qu'offrent les activités d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité sur les scènes nationale et internationale constituera une importante stratégie du CCN en 2010. Le CCN ciblera certains ministères des gouvernements fédéral et provinciaux et des associations industrielles pour établir des partenariats et promouvoir un recours et une participation accrues aux activités liées à la normalisation.

3.1.6 Renforcement des partenariats nationaux

Il est important pour la compétitivité nationale que le Canada ait une seule voix aux forums internationaux de normalisation. En tant que chef de file du Système national de normes (SNN), le CCN doit renforcer ses partenariats nationaux pour être plus efficace sur la scène internationale. Ici au Canada, les normes et les programmes et services d'évaluation de la conformité offrent aux gouvernements des solutions économiques et à faible risque pour traiter les questions d'intérêt public. Le CCN doit donc consolider ses liens avec les quatre organismes d'élaboration de normes (OEN) qu'il a accrédités. Par exemple, il travaillera avec les OEN à élaborer une stratégie nationale de recrutement en 2010. Il pourra alors examiner d'une manière plus coordonnée les nouvelles questions de normalisation qui profitent aux gouvernements, aux industries, y compris les petites et moyennes entreprises, et aux consommateurs du Canada.

3.1.7 Participation aux travaux techniques internationaux

La prise en compte de la perspective canadienne dans les normes internationales garantit à l'industrie et aux entreprises canadiennes que leurs produits et services seront conformes aux exigences internationales lors de l'exportation. À l'inverse, elle garantit à la population canadienne que les produits importés répondront à ses besoins. Une reconnaissance accrue de l'importance de la normalisation au sein de l'industrie permettra au Canada d'augmenter sa participation à des comités techniques qui lui sont d'un intérêt stratégique. Bien que la récession mondiale semble se résorber, le financement de l'industrie provenant des secteurs traditionnels de l'économie pour la participation à des travaux techniques internationaux a diminué. On estime d'ailleurs que le CCN dirigeait, il y a 10 ans, la participation de quelque 3 500 bénévoles aux activités d'élaboration de normes internationales. Maintenant, ces bénévoles ne sont plus que 2 500. Aussi est-il nécessaire d'obtenir l'appui du secteur privé pour accroître le soutien financier.

À mesure que les industries fusionnent leurs activités et transfèrent leur siège social à l'extérieur du Canada (p. ex. le secteur de l'acier, du nickel et de l'aluminium), elles réduisent de plus en plus le soutien qu'elles accordent pour la participation des experts techniques canadiens. En conséquence, ce sont des experts d'autres pays qui élaborent les normes internationales auxquelles les Canadiens seront tenus de se conformer. La participation des experts canadiens aux délibérations internationales se rapportant aux normes permettra aux entreprises d'ici d'intervenir aux côtés des grands acteurs mondiaux, ouvrira des perspectives aux fabricants canadiens, conduira à une plus grande acceptation des produits canadiens et créera plus d'emplois pour les Canadiens. De plus, en participant à des comités internationaux d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité, le Canada verra ses intérêts mieux pris en compte dans les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité.

3.1.8 Ressources humaines

En raison des programmes et services qu'il offre, le CCN a besoin d'un personnel capable d'assumer des fonctions techniques et axées sur le savoir, besoin qui ne fait que s'intensifier à mesure que les activités internationales s'orientent vers des domaines hautement spécialisés et variés comme la nanotechnologie et les biocombustibles solides. Bien qu'il ait élaboré un plan de relève, le CCN fait face à des défis semblables à ceux d'autres organisations en ce qui a trait au recrutement pour des postes très techniques. Un investissement continu est nécessaire pour répondre aux besoins en ressources humaines. Chaque année, le CCN réserve 1,5 % de son budget salarial pour la formation de son personnel.

3.2 Risques stratégiques

Le cadre d'évaluation de la gestion des risques d'entreprise du CCN comprend les risques organisationnels et opérationnels. Dans l'ensemble, les stratégies d'atténuation des risques du CCN sont intégrées dans ses politiques, ses programmes, ses processus de planification et son système de management de la qualité. Le CCN a continué à mettre au point son processus de gestion des risques en 2009-2010. Il a officialisé une composante d'analyse des risques lors de la séance annuelle de planification stratégique et créé un mécanisme de présentation de rapports pour son Comité de vérification. Le processus de gestion des risques du CCN est fondé sur la norme ISO en matière de gestion des risques, ISO 31000. Le tableau suivant résume les principaux risques du CCN et leur attribue un indice.

3.2.1 Profil des risques du CCN

Risque	Indice de risque 2008	Indice de risque 2009	Tendance	Principale mesure d'atténuation du risque
Ressources financières : Le CCN est aux prises avec l'écart qui existe entre les demandes actuelles à son égard et les sources de financement à sa disposition. Il risque de ne pas être en mesure d'offrir tous les programmes et services énoncés dans son mandat.	●	●	—	Raffiner son analyse de rentabilisation pour démontrer la mesure dans laquelle les ressources qui lui sont affectées actuellement ne répondent pas aux besoins de son mandat.
Évaluation de la conformité : Le Programme d'évaluation de la conformité (EC) risque de perdre sa position concurrentielle au profit d'autres organismes d'accréditation sur le marché, notamment ceux qui opèrent aux États-Unis.	●	●	—	Mettre l'accent sur les possibilités de développement tout en renforçant la qualité des services offerts dans le cadre des programmes d'accréditation du CCN..
Participation aux travaux techniques internationaux : La capacité de soutenir une représentation efficace de membres bénévoles au sein du système de normes du Canada met en jeu la capacité du Canada d'influencer les normes internationales.	●	●	↑	Élaborer une stratégie nationale de recrutement.
Ressources humaines : Le CCN risque de ne pas pouvoir combler adéquatement ses besoins en ressources humaines s'il ne peut pas offrir un milieu de travail concurrentiel qui facilite la conciliation vie-travail.	■	■	↑	Assurer la mise en œuvre complète du programme de gestion des talents et mettre l'accent sur le plan de relève.
Réputation de l'organisme : Le CCN a une réputation solide à préserver. Il reconnaît toutefois que toutes ses communications ou interactions avec les intéressés nationaux ou internationaux supposent un certain risque pour sa réputation.	■	▲	↓	Suivre de près les questions controversées (p. ex. les questions de santé publique et de sécurité) et préparer des stratégies appropriées pour régler ces questions et assurer la mise en place d'une structure de régie efficace.
Planification stratégique : Vu la grande portée de son mandat, le CCN risque d'adopter des mesures réactives — donc non stratégiques — plutôt que proactives.	■	▲	↓	Établir une orientation stratégique bien définie ainsi que des buts et objectifs mesurables.
Aspects juridiques : Le CCN est exposé à un risque de poursuites s'il ne respecte pas certaines exigences d'un ou l'autre de ses programmes et services.	●	■	↓	Judicieusement créer et enrichir les programmes et services du CCN selon les standards les plus élevés.
Régie de la société : Le CCN a établi de solides pratiques de régie, mais une régie inefficace pourrait miner sa réputation, sa crédibilité et la confiance dont il jouit auprès du public.	■	■	—	Recourir aux pratiques exemplaires qui existent en matière de régie et constamment revoir ces pratiques pour assurer leur pertinence.
Technologie de l'information : <ul style="list-style-type: none"> Disponibilité du système : L'incapacité des utilisateurs, des clients ou d'autres parties intéressées d'accéder à des systèmes de TI clés aurait une incidence négative sur la continuité des activités et l'efficacité organisationnelle. Atteintes à la sécurité : Des droits d'accès injustifiés ou l'utilisation non intentionnelle du système peuvent mener à la saisie non autorisée de données ou à des problèmes d'intégrité des données. 	■	■	—	Continuer de mettre à jour le plan de mesures pour assurer la continuité des activités et la reprise après un sinistre ainsi que la politique sur la sécurité de la TI.

Légende

	Indice de risque	Tendance
●	Élevé	↑ À la hausse
■	Moyen	↓ À la baisse
▲	Faible	— Aucun changement

Indice de risque = incidence x probabilité

4. Priorités stratégiques du CCN et principales initiatives et activités prévues – AF 2010-2011

Les priorités stratégiques du Conseil canadien des normes (CCN) reflètent les enjeux vitaux auxquels il est confronté et tiennent compte du contexte actuel dans lequel il évolue.

4.1 1^{re} priorité stratégique :

Protéger l'intégrité du Système national de normes

Ces dernières années, au Canada, un nombre de plus en plus grand de produits dangereux ont pénétré le marché grâce à des marques de certification contrefaites. Cette tendance nuit au travail du Système national de normes (SNN), qui s'efforce de protéger les intérêts des consommateurs et des entreprises. Pour atténuer la menace que représentent ces produits, le CCN a redoublé d'efforts dans la participation aux programmes de sécurité des produits et de lutte contre la contrefaçon. Par l'intermédiaire des partenariats établis avec des intervenants des secteurs public et privé, il participe activement aux efforts visant à sensibiliser les consommateurs aux méfaits de la contrefaçon et au rôle que peut jouer la normalisation dans la lutte contre ce problème mondial.

En tant que responsable de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN), le CCN prend part à plusieurs initiatives liées aux enjeux de la sécurité des produits et de la lutte contre la contrefaçon. Au cours de l'exercice considéré, il participera à deux initiatives du plan de mise en œuvre de la SCN qui sont liées à ces questions. Ces initiatives consistent à trouver des outils de normalisation permettant de faciliter la surveillance après la mise sur le marché et à élaborer une stratégie canadienne d'intervention pour lutter contre la contrefaçon. Le CCN travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires désignés du SNN à la mise en œuvre de ces initiatives.

De plus, dans le but de protéger l'intégrité du SNN, le CCN déploie des efforts incessants afin que les Canadiens aient confiance dans les produits certifiés qu'ils utilisent, et ce, par l'entremise de sa Direction de l'évaluation de la conformité. Pour appuyer la nouvelle loi relevant de Santé Canada, la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (LCSPC), la Direction se propose d'étendre la portée de son programme d'accréditation des laboratoires afin d'y inclure l'essai des produits visés par la Loi.

Cette priorité stratégique se situe directement dans la ligne de la loi sur le CCN :

- améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public;
- aider et protéger les consommateurs au moyen de la normalisation.

Les initiatives et activités clés visant cette priorité stratégique sont les suivantes :

- examiner les directives et les outils disponibles au sein du système de normes qui pourraient faciliter la surveillance après la mise sur le marché, et faire des recommandations sur l'établissement de ressources supplémentaires;
- examiner les possibilités de contribuer à la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (LCSPC) par l'intermédiaire des programmes d'évaluation de la conformité;
- contribuer aux activités du Réseau anti-contrefaçon canadien (RACC);
- collaborer avec des ministères fédéraux et provinciaux clés en vue d'établir une stratégie d'intervention nationale pour la lutte anti-contrefaçon et encourager le recours aux programmes d'évaluation de la conformité qui pourraient aider à résoudre ce problème;
- renforcer les liens établis avec des intéressés clés du SNN;
- voir à la mise en œuvre des principales initiatives de la deuxième année prévues dans la SCN.

4.2 2^e priorité stratégique :

Assurer la prise en compte des intérêts du Canada dans les normes internationales

La capacité du Canada d'inciter d'autres pays à adopter des positions sur les normes qui sont favorables à ses intérêts est un élément important de sa stratégie commerciale. La participation du CCN aux activités des organismes internationaux et régionaux de normalisation et d'évaluation de la conformité apporte un avantage concurrentiel au Canada. En outre, ce travail est essentiel pour garantir que les pratiques de normalisation internationales servent au mieux les intérêts des Canadiens et que les programmes du CCN continuent d'être conformes aux exigences internationales. Vu la réduction des obstacles au commerce international et l'évolution rapide de la technologie, il est de plus en plus important que le Canada participe aux travaux de normalisation pour assurer la compétitivité nationale.

Il est nécessaire d'intégrer dans les normes internationales les points de vue du Canada en ce qui a trait aux technologies émergentes, comme la nanotechnologie et l'énergie marine, pour assurer la future prospérité technologique du Canada. Si le Canada n'est pas présent à la table des négociations, l'industrie canadienne, surtout les petites et moyennes entreprises (PME), en ressent les effets. Une telle incapacité à exercer une influence suffisante se traduit par des pertes de débouchés pour les fabricants canadiens.

Le Canada continue à exercer un leadership fort au sein de l'ISO, de la CEI et d'autres comités techniques de normalisation. Le soutien apporté par le CCN aux Canadiens qui participent aux travaux techniques procure au Canada la plus grande visibilité et la plus grande influence possible aux échelles internationale et régionale. De plus, la forte participation canadienne aux travaux techniques suscite un intérêt croissant de la part du gouvernement et des dirigeants de l'industrie pour la normalisation. Le but du CCN est d'assumer un nombre accru de postes techniques au sein de l'ISO, de la CEI et d'autres organismes de normalisation et d'évaluation et de la conformité.

Le CCN représente aussi le Canada au sein de plusieurs organisations internationales et régionales d'évaluation de la conformité, à savoir l'International Accreditation Forum (IAF), le Comité pour l'évaluation de la conformité de l'Organisation internationale de normalisation (ISO/CASCO), la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC), l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) et l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC). La participation à ces forums sert les intérêts du Canada et facilite l'accès au marché des produits et services canadiens.

Le CCN est reconnu comme un chef de file mondial de la formation dans le domaine de la normalisation et il jouit d'une réputation dont le Canada peut être fier. Il tient à établir des relations avec les pays en développement et à partager son savoir-faire technique en normalisation. Chaque année, il donne une formation à des pays afin de les aider à combler leurs lacunes techniques pour qu'ils puissent participer pleinement aux activités de normalisation internationale et au commerce mondial. Les partenariats établis entre le CCN et des organismes des secteurs privé et public qui participent à des projets de développement économique et social facilitent la mise en place d'infrastructures de normalisation dans les pays en développement dans le monde.

Cette priorité stratégique se situe directement dans la ligne de la loi sur le CCN :

- représenter le Canada auprès de l'ISO, de la CEI et d'autres organismes à vocation semblable;
- assurer la participation active du Canada aux travaux de ces organismes;
- encourager la collaboration et conclure avec d'autres pays des accords de coopération et d'échange de renseignements en matière de normalisation.

Les initiatives et activités clés visant cette priorité stratégique sont les suivantes :

- participer de façon stratégique aux travaux d'organisations internationales et régionales d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité, tels que l'ISO, la CEI, l'International Accreditation Forum (IAF), la Pan American Standards Commission (COPANT), le Pacific Area Standards Congress (PASC), la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), l'InterAmerican Accreditation Forum (IAAC) et l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC);
- renforcer les réseaux mondiaux d'accréditation : conserver les postes stratégiques de chef de file lorsque c'est possible; maintenir la reconnaissance accordée aux programmes d'accréditation du CCN en vertu d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM); soumettre l'ensemble des principaux programmes d'accréditation à des évaluations par les pairs; évaluer en tant que pair les programmes d'accréditation d'autres organismes;
- fournir à au moins un pays en développement une formation sur le fonctionnement du Point d'information de l'OMC/ALENA et d'un service d'information sur les normes.

4.3 3^e priorité stratégique :

Augmenter les recettes tirées des programmes et services choisis

Des recettes supplémentaires sont nécessaires pour garantir une prestation efficace des programmes et services essentiels. Les demandes à l'égard des programmes et services du CCN se sont multipliées ces dernières années par suite de l'accélération du rythme de l'élaboration des normes, de la demande de services d'accréditation élargis et du nombre de forums régionaux et internationaux exigeant une représentation canadienne.

De plus, l'expertise du CCN est recherchée dans les initiatives d'intérêt public et les accords commerciaux, ce qui accroît la pression sur les ressources de l'organisme. Afin de satisfaire à la demande, le CCN a pour sa part beaucoup développé ses activités d'évaluation de la conformité, ce qui a abouti à une augmentation des recettes, qui sont passées de zéro en 1981 à 6 millions de dollars en 2009, et à une rationalisation des programmes et services offerts. Les recettes du CCN, crédit parlementaire non compris, proviennent principalement des programmes d'accréditation et des redevances tirées de la vente des normes. Les programmes d'évaluation de la conformité du CCN sont presque autosuffisants et fonctionnent selon le principe du recouvrement des coûts.

Le CCN prévoit un recouvrement intégral des coûts de 91 % pour ses programmes d'évaluation de la conformité et une augmentation de 2 % des recettes tirées de l'accréditation, ces dernières passant de 6 à 6,1 millions de dollars. Selon les prévisions, les recettes tirées de l'accréditation devraient diminuer progressivement au cours des prochaines années en raison des récents enjeux économiques auxquels sont confrontées les entreprises canadiennes, de l'arrivée à maturité de certains secteurs du marché de l'accréditation et de l'accroissement des pressions liées à la mondialisation.

Afin de stimuler sa croissance et de composer avec les pressions exercées sur les ressources, le CCN a recherché activement des débouchés dans de nouveaux secteurs et cherché à accroître la collaboration avec des partenaires fédéraux et provinciaux. Cette démarche a abouti à la mise en place de nouveaux programmes d'accréditation et à l'expansion de programmes existants. Le tableau de bord équilibré figurant dans la partie suivante dresse la liste de ces programmes. Certains pourraient être prêts en 2010-2011. D'autres pourraient passer au stade d'élaboration pour être mis en œuvre au cours des années à venir. Parmi les exemples de partenariats établis récemment, on compte le protocole d'entente du CCN avec Santé Canada concernant la certification de technologues spécialistes du radon et les bonnes pratiques de laboratoire (BPL) relatives aux produits pharmaceutiques et biologiques, ainsi qu'un protocole d'entente avec Environnement Canada visant un programme de vérification des technologies environnementales. Ces programmes devraient permettre de réaliser des recettes supplémentaires.

Le CCN continue également d'étudier d'autres moyens de produire des recettes, comme la mise en place de nouveaux accords sur l'hébergement d'Export Alert! et la création de cours sur la normalisation à donner à des intervenants clés, parmi lesquels les ministères et organismes du gouvernement fédéral.

Cette priorité stratégique se situe directement dans la ligne de la loi sur le CCN :

- fournir des services d'évaluation de la conformité additionnels et veiller à répondre aux besoins en la matière.

Les initiatives et activités clés visant cette priorité stratégique sont les suivantes :

- rechercher de nouveaux débouchés dans le domaine de l'évaluation de la conformité, notamment :
 - achever la mise en œuvre du Programme d'accréditation pour les gaz à effet de serre;
 - étendre la portée du programme d'accréditation visant la certification des produits et les laboratoires (mercure contenu dans les lampes fluorescentes compactes);
 - étendre la portée du programme de certification du personnel (technologues spécialistes du radon);
 - étendre la portée du programme d'accréditation des organismes d'inspection (appareils à gaz utilisés dans les secteurs commerciaux ou industriels, appareils électromédicaux);
 - étendre la portée du programme d'accréditation des systèmes de management (production et distribution de produits de santé naturels);
 - étendre la portée du programme relatif aux bonnes pratiques de laboratoire (BPL) (produits pharmaceutiques, biologiques et radiopharmaceutiques);

- atteindre les chiffres prévus en matière de clientèle et de recettes pour les programmes d'accréditation du CCN;
- établir un système de gestion des programmes d'évaluation de la conformité (EC) permettant d'accroître l'efficacité des programmes et des procédures de la Direction de l'EC;
- négocier avec au moins un pays en développement un nouvel accord d'hébergement d'Export Alert!;
- élaborer un matériel de formation en vue d'offrir un cours pilote sur l'OMC/OTC;
- donner aux organismes de réglementation des cours sur la normalisation dans le cadre de l'OMC/OTC.

4.4 4^e priorité stratégique :

Amener les principaux groupes d'intervenants à reconnaître davantage la valeur du rôle joué par le CCN

La réussite du CCN repose sur une forte participation de la part des différents intéressés. Les principales parties prenantes du CCN (l'industrie, notamment les PME, mais aussi le gouvernement, les organismes de défense des consommateurs et le milieu de l'enseignement) œuvrent de concert pour garantir que le Canada reste à l'avant-garde en matière de connaissance, de technologie, de commerce et de pratiques exemplaires dans le domaine de la normalisation.

C'est en amenant les différentes parties prenantes à reconnaître davantage la valeur du rôle qu'il joue que le CCN pourra relever les défis qui se présentent. En mettant davantage l'accent sur l'établissement de liens et sur l'élargissement du cercle des participants, le CCN, en collaboration avec ses partenaires du SNN, sera mieux à même de s'occuper des éléments qui au sein du système ont le plus besoin d'attention. Cette approche collaborative améliorera la capacité du CCN de répondre aux demandes croissantes du marché et permettra une meilleure coordination du système de normalisation canadien.

Les projets visant à mobiliser d'éventuels participants devraient se traduire par de nouveaux financements et par l'accroissement de la participation aux activités internationales d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité.

Si l'on veut que le rôle du CCN et la valeur de la normalisation soient davantage reconnus, il faudra diffuser un message cohérent appuyé par des données empiriques, afin d'exprimer au mieux en quoi il est important de participer au système et d'y avoir recours.

En tant que société d'État et organisme national canadien de normalisation, le CCN entretient des relations étroites avec le gouvernement du Canada (sa principale partie prenante) dans des domaines d'intérêt commun. Outre le soutien qu'il lui apporte dans des dossiers d'intérêt public dans des domaines comme la santé et l'environnement, le CCN fournira en 2010-2011 une aide importante au gouvernement du Canada dans le cadre des négociations commerciales avec l'Union européenne.

Cette priorité stratégique se situe directement dans la ligne de la loi sur le CCN :

- encourager la participation des Canadiens et la coopération entre les secteurs public et privé;
- faire progresser l'économie nationale;
- faciliter le commerce intérieur et extérieur et développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Les initiatives et activités clés visant cette priorité stratégique sont les suivantes :

- apporter son soutien pour la négociation d'un accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et d'autres initiatives pouvant émaner du gouvernement du Canada;
- accroître les efforts de mobilisation visant les groupes prioritaires ciblés;
- élaborer et diffuser des histoires de réussite sur la normalisation;
- faire des exposés devant les intervenants ciblés, comme la Communauté des régulateurs fédéraux (CRF);
- établir des stratégies sectorielles de marketing avec les principaux intervenants afin d'encourager le recours aux normes et à l'accréditation;
- recenser les experts canadiens et les encourager à participer aux travaux des comités d'élaboration de normes internationales;
- entreprendre et diffuser des études et des rapports tels que celui sur « La valeur économique de la normalisation »;
- accroître les efforts de sensibilisation menés auprès des gouvernements fédéral et provinciaux;
- aider les gens du milieu de l'enseignement à mieux comprendre le rôle du SNN et les inciter à participer davantage à ses activités.

4.5 5^e priorité stratégique :

Rehausser l'efficacité organisationnelle

Les ressources humaines sont le principal atout du CCN. Les employés sont répartis en différents postes, aussi bien techniques qu'axés sur le savoir. Le plan des ressources humaines du CCN porte sur le recrutement, la sélection, l'orientation, la formation et la planification de la relève. Le CCN va continuer à investir dans son personnel en lui donnant des possibilités de formation et en mettant en œuvre son plan de relève.

Si le CCN a su répondre à la demande croissante ces dernières années, c'est en partie parce qu'il a concentré ses efforts sur l'efficacité organisationnelle. Le fort leadership du CCN, son personnel hautement qualifié, la grande importance accordée à la satisfaction de la clientèle, la bonne gouvernance, la bonne gestion financière, une planification stratégique pointue et un système de gestion de la qualité éprouvé sont autant de facteurs qui contribuent à sa réussite. Grâce à une efficacité accrue dans ces divers domaines, le CCN a amélioré le service qu'il offre aux Canadiens et augmenté la participation aux travaux de normalisation.

En 2010-2011, les principales initiatives et activités du CCN permettront d'encourager une culture d'entreprise axée sur l'excellence organisationnelle. Le sondage des employés du CCN, qui sera achevé avant la fin de l'exercice financier de 2009, constituera une mesure importante concourant à cette priorité stratégique.

Les initiatives et activités clés visant cette priorité stratégique sont les suivantes :

- examiner les résultats du sondage de satisfaction du personnel de l'AF 2009-2010;
- mettre à jour les documents qualité du CCN afin qu'ils tiennent compte des changements apportés aux processus;
- établir et préciser des indicateurs clés de rendement;
- atteindre les buts établis relativement à la gestion financière;
- mettre en œuvre les mesures découlant du dernier sondage de satisfaction de la clientèle;
- donner suite aux recommandations formulées dans le rapport d'examen spécial 2009 du CCN.

5. Mesurer le rendement

5.1 Tableau de bord équilibré du CCN

Le CCN mesure le rendement selon chacune des quatre perspectives suivantes : 1) nationale; 2) internationale; 3) client; 4) organisation. Le diagramme suivant indique les objectifs clés rattachés à chacune de ces perspectives. Les tableaux présentés à la section 5.2 indiquent comment le CCN mesurera le succès à l'égard de chacun de ces objectifs.

En tant que gardien du SNN, le CCN supervisera la mise en œuvre de la SCN 2009-2012. Il est prévu que bon nombre des initiatives contenues dans la SCN seront dirigées par les partenaires du SNN. Le rôle du CCN dans cette mise en œuvre est indiqué dans la section 5.2 du présent plan.

1. PERSPECTIVE NATIONALE

Le CCN s'efforce de rehausser sa notoriété et de répondre aux besoins de tous ses intéressés clés : industries; instances gouvernementales; organismes représentant les consommateurs; et milieu de l'enseignement. Le CCN entend augmenter sa notoriété nationale grâce à des stratégies efficaces de communication et de marketing.

2. PERSPECTIVE INTERNATIONALE

Le CCN s'efforce d'influencer les normes internationales et les pratiques internationales en matière d'évaluation de la conformité, par l'intermédiaire des postes techniques qu'il occupe au sein de grands organismes de normalisation. Il entend maintenir des positions canadiennes stratégiques de haut niveau au sein des organismes internationaux et régionaux de normalisation.

3. PERSPECTIVE DE LA CLIENTÈLE

Le CCN s'efforce d'axer tous ses programmes et services sur les besoins de la clientèle. En fournissant de l'information et des services de recherche sur la normalisation, en faisant office de Point d'information de l'OMC/ALENA et en fournissant des services d'accréditation à ses divers clients, le CCN recherche constamment des moyens d'améliorer les services qu'il offre à ses divers groupes de clients.

4. PERSPECTIVE ORGANISATIONNELLE

Le CCN s'efforce d'améliorer constamment son efficacité organisationnelle en misant sur son propre système de management de la qualité (SMQ) et en s'attachant à offrir une formation et des possibilités de perfectionnement à ses employés. Il s'efforce de maintenir une saine gestion financière et de gérer tous ses programmes d'évaluation de la conformité suivant le principe du recouvrement des coûts. Il gère ses programmes et services d'une façon responsable, en respectant les enveloppes budgétaires disponibles.

Objectifs du tableau de bord équilibré du CCN

CLIENT

1. Incorporation des normes et de l'accréditation dans les principales priorités du gouvernement
2. Clients satisfaits
3. Programmes et services d'accréditation à valeur ajoutée
4. Dialogue ouvert avec les clients et sensibilité à leurs besoins



SUR LA SCÈNE NATIONALE

1. Protéger l'intégrité du Système national de normes
2. Être reconnu comme l'organisme responsable du SNN
3. Accroître le recours au SNN par le gouvernement
4. Accroître la participation de l'industrie aux travaux de normalisation
5. Coopérer plus étroitement avec le gouvernement et l'industrie
6. Accroître le recours au système de normes par tous les intéressés
7. Engager davantage les milieux universitaire et collégial dans les activités de normalisation

STRATÉGIE du Conseil canadien des normes

SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

1. Être reconnu comme un chef de file régional et international
2. Influencer l'élaboration des normes internationales
3. Voir à la prise en compte des intérêts du Canada dans les travaux de normalisation internationale
4. Accroître la reconnaissance de l'accréditation du CCN dans le monde
5. Contribuer à l'augmentation de la compétitivité mondiale
6. Encourager l'adhésion au principe :
« Une norme, un essai, une certification reconnus et acceptés partout dans le monde »



SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL

1. Une bonne gouvernance
2. Une bonne gérance financière
3. Un personnel engagé



5.2 Tableau de bord du CCN pour l'AF 2010-2011

Les tableaux suivants présentent les principales initiatives et activités que le CCN entreprendra pour réaliser ses cinq priorités stratégiques. Ils indiquent aussi les résultats attendus et les moyens de mesure correspondants. Le CCN fera le point sur ces initiatives et activités dans son Plan d'entreprise de l'an prochain, ainsi que dans son Rapport annuel de 2010-2011. Les buts et objectifs correspondants de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) sont également présentés ci-dessous. Les initiatives de la SCN qui sont pilotées par le CCN ou auxquelles il participe directement sont indiquées en tant que telles dans la colonne intitulée « Résultats attendus/mesure ». Les buts et objectifs de la SCN sont énoncés à l'Annexe C, et la stratégie intégrale publiée dans le site web du CCN au www.ccn.ca.

1 ^{re} priorité stratégique : Protéger l'intégrité du Système national de normes		
Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour l'AF 2010-2011
Encourager les gouvernements fédéral et provinciaux à recourir à l'accréditation	Établir des contacts avec des associations et des organismes de réglementation clés	Contacts établis avec des organismes de réglementation clés au moyen de la promotion des activités d'évaluation de la conformité au sein de forums pertinents – présentation de 30 exposés
Participer aux activités visant la sécurité des produits et la lutte anti-contrefaçon (SCN : but 1, objectif 1.1)	Défendre l'intérêt public en ce qui a trait, par exemple, à la sécurité des produits et à la lutte anti-contrefaçon	Contribution apportée au Réseau anti-contrefaçon canadien (RACC) et représentation au sein de son comité de rayonnement international Programmes d'évaluation de la conformité proposés à l'appui du programme de sécurité des produits de Santé Canada En tant que secrétaire du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP), avoir : <ul style="list-style-type: none"> • Facilité une étude sur une approche nationale de la sécurité des produits dans le secteur de l'électricité, en avoir publié les conclusions et les avoir communiquées aux intéressés et dirigeants des organismes de réglementation clés. • Examiné les outils du système de normes susceptibles de faciliter la surveillance après la mise sur le marché. (SCN : but 1, objectif 1.1, article b). • Établi en collaboration avec des ministères fédéraux et provinciaux une stratégie d'intervention canadienne pour lutter contre la contrefaçon. (SCN : but 1, objectif 1.1, article c)
Stratégie nationale de recrutement (SCN : but 1, objectif 1.2)	Établir une stratégie nationale de recrutement	Stratégie de recrutement établie en collaboration avec les organismes canadiens d'élaboration de normes. Rapport et mise en œuvre des recommandations. (SCN : but 1, objectif 1.2, article b)
Mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN)	Mettre en œuvre la SCN 2009-2012 avec l'aide des partenaires du SNN	Mise en œuvre dans les délais prescrits des initiatives prévues pour la 2 ^e année

2^e priorité stratégique : Assurer la prise en compte des intérêts du Canada dans les normes internationales

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour l'AF 2010-2011
Évaluer les possibilités et participer de façon stratégique aux forums internationaux et régionaux sur l'élaboration des normes et l'accréditation (SCN : but 1, objectif 1.3)	Participer, pour le compte du Canada, aux travaux techniques d'organisations de normalisation internationales et régionales en usant de stratégie	Être un participant régional et international à l'élaboration des normes internationales
Activités de normalisation avec des marchés émergents	Repérer les possibilités de normalisation dans les économies émergentes telles que la Chine, l'Inde et le Brésil	Renouvellement de l'entente passée avec la Standardization Administration of China (SAC) et examen des possibilités de collaboration avec d'autres économies émergentes
Assurer l'influence du Canada et sa participation au sein d'organisations régionales et internationales de normalisation	Faire adopter les positions canadiennes retenues	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins 80 % des propositions canadiennes sur les politiques à mener sont retenues dans les votes par correspondance de l'IAF, la PAC, l'IAAC, l'APLAC et l'ISO/CASCO 2. Resserrement de la collaboration avec les groupes régionaux et avancement de la mise en œuvre des protocoles d'entente de l'IAAC et de la PAC d'une part et de la PAC et de l'APLAC d'autre part
Mettre en œuvre les accords de reconnaissance mutuelle, nouveaux et modifiés, de l'International Accreditation Forum (IAF), l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC), la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) et l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC)	Évaluations par les pairs concluantes menées par l'IAF, la PAC et l'IAAC	<ol style="list-style-type: none"> 1. Programmes d'accréditation du CCN soumis à des évaluations par les pairs, c.-à-d. par l'IAF, la PAC et l'IAAC 2. Maintien du statut de signataire des accords de reconnaissance multilatérale (AML)
Veiller à ce que tous les programmes d'accréditation soient conformes aux normes et aux guides internationaux	Effectuer l'audit interne de tous les programmes d'accréditation du CCN et mettre en application les exigences nouvelles et modifiées	Mise à jour des méthodes pour assurer la conformité de toute la documentation des programmes d'accréditation du CCN avec les exigences internationales
Possibilités de formation et de développement des capacités pour les pays en développement (SCN : but 1, objectif 1.5)	Apporter une aide en formation et développement des capacités aux organismes de normalisation de pays en développement conformément aux intérêts commerciaux et aux obligations contractées aux échelles régionale et internationale	Formation donnée à au moins un pays en développement sur le fonctionnement d'un Point d'information de l'OMC et d'un service d'information sur les normes (SCN : but 1, objectif 1.3)
Participation et contribution du Canada à l'ISO et à la CEI (SCN : but 1, objectif 1.3)	Influencer la participation canadienne à l'ISO et à la CEI	<p>Taux de vote de 100 % pour les projets de Normes internationales (DIS) et les projets finaux de Normes internationales (FDIS)</p> <p>Participation canadienne d'au moins 50 % aux programmes de travail de l'ISO et de la CEI</p>
Normes nationales du Canada (NNC)	Approuver l'adoption des normes ISO/CEI comme NNC	Plus de 70 % des NNC sont issues de l'adoption de normes internationales
Participation stratégique des Canadiens aux comités pertinents de l'ISO et de la CEI (SCN : but 1, objectif 1.3)	Rechercher des possibilités pour les Canadiens au sein des comités de l'ISO et de la CEI	<p>Participation en tant que membres aux travaux d'importants comités de l'ISO et de la CEI en 2010 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 150 Canadiens gérant des comités de l'ISO, de la CEI ou du JTC 1 2. 70 Canadiens élus ou nommés à des comités d'orientation des politiques et de gestion de l'ISO ou de la CEI

3^e priorité stratégique : Augmenter les recettes tirées des programmes et services choisis

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour l'AF 2010-2011																		
Repérer les possibilités de mettre en œuvre des solutions axées sur les normes et l'accréditation	Accroître la clientèle des programmes d'accréditation actuels	<table> <tr><td>Laboratoires (PALCAN/BPL)</td><td>335</td></tr> <tr><td>Certification des produits</td><td>35</td></tr> <tr><td>Systèmes de management</td><td>20</td></tr> <tr><td>Certification du personnel</td><td>7</td></tr> <tr><td>Organismes d'inspection</td><td>14</td></tr> <tr><td>Gaz à effet de serre</td><td>5</td></tr> <tr><td>Laboratoires médicaux</td><td>10</td></tr> <tr><td>Producteurs de matériaux de référence certifiés</td><td>3</td></tr> <tr><td>Total</td><td>419</td></tr> </table>	Laboratoires (PALCAN/BPL)	335	Certification des produits	35	Systèmes de management	20	Certification du personnel	7	Organismes d'inspection	14	Gaz à effet de serre	5	Laboratoires médicaux	10	Producteurs de matériaux de référence certifiés	3	Total	419
	Laboratoires (PALCAN/BPL)	335																		
	Certification des produits	35																		
	Systèmes de management	20																		
Certification du personnel	7																			
Organismes d'inspection	14																			
Gaz à effet de serre	5																			
Laboratoires médicaux	10																			
Producteurs de matériaux de référence certifiés	3																			
Total	419																			
Mettre en place de nouveaux programmes d'évaluation de la conformité (EC) et étendre le champ d'activité des programmes d'EC existants	<p>1. Extension des programmes d'accréditation actuels aux domaines ci-dessous (la mise en œuvre pouvant se faire sur une période de deux ans) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme d'accréditation des organismes d'inspection – les secteurs commercial et industriel du gaz, les appareils électromédicaux; Laboratoires – les matériaux de référence certifiés (MRC), l'essai des produits pour Santé Canada en vertu de la nouvelle loi sur la sécurité des produits; Programme d'accréditation des organismes de certification – teneur en mercure des lampes fluorescentes compactes pour Environnement Canada en vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (LCPE); Programme d'accréditation des systèmes de management – surveillance de la fabrication et de la distribution des produits de santé naturels; Programme d'accréditation des organismes de certification des produits – les technologues chargés de mesurer le radon pour le compte de Santé Canada; Programme des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) – les produits pharmaceutiques, biologiques et radiopharmaceutiques <p>2. Accréditation de 10 nouveaux laboratoires médicaux dans le cadre du partenariat établi entre le CCN, l'Ontario Medical Association (OMA) et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)</p>																			
Former des partenariats d'accréditation avec les gouvernements fédéral, provinciaux et d'autres intéressés	Établissement d'un projet d'entente avec Environnement Canada pour le recours au nouveau programme d'accréditation du CCN relatif aux gaz à effet de serre (GES) dans le cadre du programme réglementaire des GES																			
Mettre en place un nouveau système de gestion pour la Direction de l'évaluation de la conformité (EC) qui permette de mesurer l'efficacité des services	Établissement d'un système de gestion pour la Direction de l'EC qui comporte des jalons mesurables – projet devant se dérouler sur deux ans																			
Rechercher d'autres sources de financement et d'autres ressources (SCN : but 2, objectif 2.2)	Atteindre l'objectif fixé relativement aux recettes et au recouvrement des coûts de la Direction de l'EC	Recettes globales de 6 M\$ et taux de recouvrement des coûts de 91 % (directs et indirects)																		
	Faire la promotion de la technologie Export Alerte! auprès des pays membres de l'OMC et rechercher des possibilités d'hébergement de ce service	Négociation d'un nouvel accord d'hébergement d'Export Alerte! avec un pays en développement																		
	Développer le programme d'éducation et donner des cours sur la normalisation	Donné au moins 5 cours sur la normalisation aux intéressés visés. Atteint le but visé de 30 000 \$ en recettes																		

4^e priorité stratégique : Amener les principaux groupes d'intervenants (industrie, gouvernement et organismes de défense des consommateurs) à reconnaître davantage la valeur du rôle joué par le CCN

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour l'AF 2010-2011
Initiatives de marketing et de rayonnement visant des groupes d'intéressés clés du CCN (SCN : but 3, objectifs 3.1 et 3.3)	Faire connaître le CCN et les avantages de la normalisation aux intéressés clés	<ol style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du Plan de marketing et de communication pour l'AF 2010-2011, y compris des activités de rayonnement correspondantes auprès du gouvernement et de l'industrie. Poursuite du travail entamé avec les partenaires et les intéressés visant l'élaboration et la diffusion d'histoires de réussite sur la normalisation, p. ex. publication d'articles vedettes dans le site web et dans la revue CONSENSUS Établissement de stratégies sectorielles de marketing avec les intéressés clés pour encourager le recours aux normes et à l'accréditation (SCN : but 3, objectif 3.3, article a) Trouvé des experts canadiens et les avoir encouragés à participer aux travaux des comités d'élaboration de normes internationales (SCN : but 1, objectif 1.3, article b) Avoir entrepris et diffusé des études et des rapports tels que celui sur la « Valeur économique de la normalisation » et défini des stratégies pour donner suite aux idées qui en découlent (SCN : but 3, objectif 3.4, article d) Préparation d'un énoncé de politique du gouvernement fédéral pour faire connaître les avantages de la normalisation. (SCN : but 3, objectif 3.1, article d)
Accroître la visibilité des programmes d'accréditation du CCN auprès des principaux intéressés	Entretenir des liens avec les conseils consultatifs provinciaux et territoriaux de la réglementation	<ol style="list-style-type: none"> Les organismes de réglementation continuent de reconnaître les services d'accréditation du CCN grâce à la participation du CCN aux 6 réunions des conseils de réglementation Présentation de divers exposés sur les programmes d'EC du CCN pour les faire mieux connaître et attirer une nouvelle clientèle
Initiatives du gouvernement du Canada (SCN : but 1, objectifs 1.4 et 1.5)	Contribuer à la réalisation des priorités du Canada en matière de développement et de commerce qui touchent les normes et l'évaluation de la conformité	Soutien accordé en vue d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
	Intégrer les normes et l'accréditation dans les principales priorités gouvernementales	<ol style="list-style-type: none"> Efforts accrus en vue d'encourager le recours à la normalisation dans les soins de santé ainsi qu'à l'égard d'autres dossiers relevant des politiques publiques, comme l'environnement Contribution apportée aux positions gouvernementales à l'égard des obstacles techniques au commerce dans les accords de libre-échange bilatéraux
Milieu de l'enseignement (SCN : but 3, objectif 3.4)	Faire mieux connaître le SNN aux gens du milieu de l'enseignement et les encourager à participer davantage à ses travaux	Augmentation de 10 % du nombre d'accords de licence autorisant l'utilisation des normes ISO et CEI dans les collèges et universités

5^e priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour l'AF 2010-2011
Utilisation du système de management de la qualité (SMQ) du CCN	Améliorer continuellement le système de management de la qualité du CCN pour assurer le respect de pratiques exemplaires dans tous les programmes et services	Amélioration et mise à jour des documents SMQ. Réalisation des audits de SMQ selon le calendrier prévu
Ressources humaines	Affecter environ 1,5 % du budget salarial à la formation du personnel	Utilisation d'environ 1,5 % du budget salarial pour la formation du personnel
Opinion des vérificateurs financiers	Obtenir une opinion sans réserve des vérificateurs financiers	Opinion sans réserve des vérificateurs financiers
Audit interne	Effectuer un audit interne	Le CCN a fait un audit interne de ses programmes.
Préciser les mesures de rendement	Établir de nouveaux indicateurs pour évaluer l'efficacité des comités parallèles	Établissement d'indicateurs additionnels pour évaluer le rendement des comités parallèles et l'efficacité du programme des comités techniques (échancier de mise en œuvre prévu de 2 ans)
Satisfaction de la clientèle	Donner suite aux mesures indiquées dans les conclusions du sondage 2009-2010 sur la satisfaction de la clientèle	Mise en œuvre des mesures découlant du dernier sondage de satisfaction de la clientèle
Gestion des groupes de travail d'experts	Établir un point d'accès unique pour la gestion du système de management du CCN et celui de l'ISO et de la CEI	Mise en œuvre d'un système de gestion des groupes de travail d'experts comportant un point d'accès unique au système de management du CCN et à celui de l'ISO et de la CEI
Recommandations de l'examen spécial du Bureau du vérificateur général (BVG)	Donner suite aux recommandations de l'examen spécial du BVG	Une suite a été donnée à toutes les recommandations du rapport d'examen spécial du CCN de juin 2009 (échancier de mise en œuvre prévu de 2 ans)
Gestion financière	Bonne gestion financière	Résultat net à 1,5 % près du budget

6. Résultats du CCN par rapport au plan d'entreprise précédent

6.1 Introduction

Le Plan d'entreprise de l'AF 2009-2010 à l'AF 2013-2014 définissait cinq priorités stratégiques qui avaient été établies à l'appui du mandat de l'organisme et à partir de son examen du contexte opérationnel.

Ces priorités stratégiques étaient les suivantes :

- 1^{re} priorité stratégique : Protéger l'intégrité du Système national de normes (SNN)
- 2^e priorité stratégique : Renforcer la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et régionale et son influence à ce chapitre
- 3^e priorité stratégique : Définir des programmes et services opportuns et renforcer les capacités (augmenter les recettes et la participation) à l'égard des programmes et services choisis
- 4^e priorité stratégique : Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN auprès des principaux groupes d'intéressés (industrie, gouvernement et organismes de défense des consommateurs)
- 5^e priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle

6.2 Points saillants des résultats de l'AF 2009-2010

Au cours de l'AF 2009-2010, le CCN a réalisé des progrès considérables en ce qui a trait à la mise en œuvre des initiatives et activités décrites dans son plan d'entreprise du dernier exercice. Dans l'ensemble, la plupart des initiatives et activités prévues par le CCN sont en bonne voie. La tendance qui caractérise surtout l'AF 2009-2010 pour le CCN est la demande grandissante à l'endroit de ses programmes et services, notamment : 1) ses programmes d'accréditation; 2) la participation de Canadiens à des forums de normalisation nationaux, régionaux et internationaux; 3) l'aide apportée dans le cadre d'accords commerciaux et d'initiatives des gouvernements fédéral et provinciaux; 4) la promotion, auprès d'intéressés clés, du recours à la normalisation et de l'importance de celle-ci. Les principales réalisations du CCN en date du 15 novembre 2009 sont présentées ci-après.

1^{re} priorité stratégique : Protéger l'intégrité du Système national de normes (SNN)

En 2009-2010, le CCN a adopté plusieurs mesures pour protéger l'intégrité du Système national de normes. Il a accru sa participation au Réseau anti-contrefaçon canadien (RACC) en y faisant siéger deux représentants de son Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI). Le RACC a pour objet de combattre la contrefaçon des produits et le piratage des droits d'auteur au Canada et à l'échelle internationale. En prenant part à cette coalition, le CCN rehaussera l'importance du rôle de la normalisation lorsqu'il s'agit de minimiser la menace que pose la contrefaçon.

Le CCN a aussi élevé la contrefaçon au rang des priorités des organismes canadiens de réglementation et autres parties intéressées en contribuant à la mise sur pied du comité de projet de l'ISO sur les dispositifs techniques anti-contrefaçon (ISO/TC 246) et en donnant aux experts canadiens la possibilité de participer à la rédaction de futures normes internationales sur des dispositifs techniques dédiés à la lutte contre la contrefaçon (ISO 12931) et sur des mesures de prévention et de contrôle de la fraude (ISO/TC 247).

Le CCN a continué d'appuyer la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (LCSPC) en effectuant des recherches à l'appui de la nouvelle Loi. Il a également soumis à Santé Canada un mémoire et des propositions en faveur de l'établissement d'un régime de réglementation faisant intervenir des laboratoires d'essais accrédités. La nouvelle Loi devrait restreindre considérablement l'entrée de produits contrefaits sur le marché canadien.

Le CCN a complètement mis en œuvre sa base de données qui contient les rappels de produits émis par les organismes de certification accrédités par ses soins. Cette base de données permet aux consommateurs et aux organismes de réglementation de se renseigner sur les produits certifiés qui ont été rappelés.

2^e priorité stratégique : Renforcer la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et régionale et son influence à ce chapitre

Durant l'AF 2009-2010, le Canada a maintenu sa solide influence au sein des forums de normalisation internationaux et régionaux. Il est membre à la fois du Conseil de l'ISO et du Conseil de la CEI ainsi que de leur bureau de gestion technique respectif. De plus, le président de la CEI est originaire du Canada et, en septembre 2009, une Canadienne a été nommée à la présidence du Comité ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO). Cette participation est capitale pour assurer la compétitivité et la prospérité du Canada, puisque l'ISO et la CEI traitent de dossiers d'une grande importance sur le plan social. Le CCN a également occupé des postes de direction importants au sein de divers organismes internationaux et régionaux d'évaluation de la conformité, notamment la présidence de la PAC et la vice-présidence du sous-comité sur la certification des produits de l'IAAC.

Le CCN a continué à respecter son objectif visant une participation des Canadiens à plus de 50 % des comités techniques et comités d'études de l'ISO et de la CEI. En date de septembre 2009, des Canadiens participaient à 53,8 % des programmes de travail de l'ISO et de la CEI, ce qui représente 492 comités sur un total de 913. Cette participation est tout à l'avantage des entreprises et organisations canadiennes qui ont recours aux normes, car elle assure la prise en compte du point de vue canadien dans les normes établies par ces comités.

Une fois qu'une norme a été approuvée à l'échelle internationale, elle peut être soumise au CCN par un organisme d'élaboration de normes pour être approuvée comme Norme nationale du Canada (NNC). Le CCN devrait atteindre son objectif visant à adopter plus de 70 % des normes internationales de l'ISO et de la CEI en tant que NNC.

Jusqu'à maintenant, en 2009-2010, la grande majorité des politiques proposées par le Canada ont été retenues. On s'attend à ce que plus de 80 % des positions proposées par le Canada à l'IAF, à la PAC, à l'IAAC et au CASCO soient retenues d'ici la fin de l'année financière. Jusqu'ici (c'est-à-dire en date de novembre 2009), 100 % des positions canadiennes présentées à la PAC, à l'IAAC et à l'IAF et 86 % des positions canadiennes soumises au CASCO ont été retenues, ce qui signifie que le point de vue canadien est bien représenté dans les normes et politiques internationales ainsi établies.

Le CCN a continué de collaborer avec la Standardization Administration of China (SAC). L'entente qu'il a conclue avec elle (pour la première fois en 2005) sera renouvelée au début de 2010. Le nouvel accord est censé accroître la coopération entre les deux organismes, ce qui appuie la stratégie du Canada sur les marchés émergents.

Le CCN a également atteint l'objectif qu'il s'était fixé de contribuer aux aspects liés à la normalisation dans la négociation d'accords de libre-échange, nouveaux ou existants. En 2009-2010, il a contribué aux accords de libre-échange entre le Canada et le Panama, la Jordanie, la Colombie et le Pérou, ainsi qu'à l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG). L'expertise du CCN sur les obstacles techniques au commerce (OTC) constituera une partie importante de ces accords qui entraîneront un accroissement de la prospérité pour les Canadiens.

3^e priorité stratégique : Définir des programmes et services opportuns et renforcer les capacités (augmenter les recettes et la participation) à l'égard des programmes et services choisis

Le CCN a entrepris et supervisé la mise en œuvre des initiatives correspondant à la première année de la SCN 2009-2012. L'accent a été mis sur le 3^e but de la SCN : Mieux faire connaître le Système national de normes, en accroître la renommée et en encourager le recours accru. Les messages clés et les efforts de rayonnement réalisés à cet effet ont insisté sur les avantages de la normalisation en lien avec la santé, la sécurité et la prospérité économique.

Le CCN a continué de travailler à l'expansion de ses programmes d'accréditation. Il compte actuellement 375 clients et n'a pas encore atteint son objectif de 396 clients accrédités. Il s'attend toutefois à voir augmenter son nombre de clients accrédités d'ici la fin de l'année financière.

Des améliorations au Programme des membres du CCN sont prévues pour l'année financière en cours et la suivante. Le CCN tiendra notamment une table ronde des membres — ce qui devrait accroître la collaboration entre les organismes canadiens d'élaboration de normes — et établira une stratégie nationale de recrutement de participants pour les comités techniques du Canada. De plus, le CCN a prévu de créer une trousse d'orientation pour stimuler davantage l'intérêt dans les travaux d'élaboration de normes. Cette trousse comprendra des modules de formation à l'intention des nouveaux participants.

4^e priorité stratégique : Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN auprès des principaux groupes d'intéressés (industrie, gouvernement et organismes de défense des consommateurs)

Le CCN a continué de mener des efforts de rayonnement auprès des principaux groupes d'intéressés. Ces efforts visaient notamment à encourager un recours accru aux normes dans la réglementation. À cet égard, le CCN a entre autres offert des cours à l'intention des organismes fédéraux de réglementation sur l'utilisation de la normalisation et a participé à l'atelier annuel de la Communauté des régulateurs fédéraux (CRF).

Le CCN prépare également un matériel de formation pour un projet pilote de formation 101 sur les obstacles techniques au commerce (OTC) qu'il offrira aux divers ministères et organismes qui composent la CRF. En collaboration avec le CCPT, le CCN continue de mener ses efforts de rayonnement et d'offrir des séances de formation à l'intention des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Une stratégie visant à mieux faire connaître le SNN aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, à les inciter à participer davantage à ses travaux et à les encourager à accroître le financement qu'ils lui accordent devrait être élaborée d'ici la fin de l'année financière. Cette stratégie sera importante pour les efforts de rayonnement qui seront entrepris au cours de la prochaine année financière et constituera un outil important dans la promotion de la Stratégie canadienne de normalisation.

Il est de plus en plus important d'établir un contact avec le milieu universitaire et collégial. Les liens avec ce groupe d'intéressés ont été renforcés grâce à une augmentation de 87 % du nombre d'accords de licence pour l'utilisation des normes ISO et CEI dans les universités et les collèges.

En faisant la promotion de l'étude sur la valeur économique de la normalisation, le CCN a continué de faire connaître la valeur de la normalisation et de communiquer son importance aux intéressés. Il a transmis les conclusions de l'étude à 92 bibliothèques universitaires et aux doyens des écoles de gestion du Canada. Sensibiliser davantage les universités et les étudiants aux normes et aux pratiques d'évaluation de la conformité aidera à attirer une nouvelle génération de participants aux activités de normalisation.

Le CCN a fourni des commentaires au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) sur la proposition du Mexique visant à élargir le Cadre de coopération réglementaire pour y inclure un Protocole d'entente (PE) nord-américain sur la collaboration en matière de réglementation. Il a continué de faire la promotion de la normalisation comme outil de réglementation pour appuyer la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation (DCRR), et ce, en créant un cours sur l'utilisation des normes et de l'évaluation de la conformité à l'intention des responsables de la réglementation.

5^e priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle

L'efficacité organisationnelle du CCN est directement liée à sa plus grande richesse — son personnel. Le CCN est un organisme performant qui s'intéresse au perfectionnement de ses employés et y porte attention. Le CCN s'efforce d'être un employeur de choix qui attire et maintient en poste les meilleurs employés.

Pour veiller à mettre en œuvre les principales initiatives et activités présentées dans ce plan, le CCN s'est attaché à développer une culture d'excellence. En mettant en œuvre son programme de gestion des talents et son plan de relève, il a continué d'investir dans ses ressources humaines. En offrant à son personnel des possibilités de perfectionnement professionnel et en enrichissant son système de management de la qualité, le CCN a continué de réaliser cette priorité.

Il a également continué de rehausser l'efficacité organisationnelle en améliorant ses systèmes et ses pratiques. L'amélioration de la reddition de compte, la régie, la gestion financière, la mesure du rendement, la gestion du risque et la planification stratégique ont été des secteurs d'intérêt prioritaire qui ont rehaussé l'efficacité organisationnelle du CCN en 2009. Le Rapport d'examen spécial 2009 du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a réitéré ce fait en concluant qu'il n'y a : « [...] aucune lacune importante dans les moyens et les méthodes du Conseil canadien des normes [...] ».

Les résultats du sondage unique mené par le CCN auprès de tous ses groupes de clients ont été publiés au cours de la présente année financière. Le CCN a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé d'obtenir un taux de satisfaction de 75 %. Au total, 77 % des clients se sont déclarés généralement satisfaits des programmes et services du CCN.

Les tableaux suivants présentent le rendement du CCN jusqu'à présent, en regard des buts et objectifs énoncés dans son Plan d'entreprise 2009-2010. Ils constituent un « tableau de bord » indiquant les progrès réalisés. L'évaluation du rendement tient compte des activités jusqu'au 15 novembre 2009. Le CCN prévoit atteindre la majorité de ses objectifs de rendement.

6.3 Tableau de bord du CCN pour l'AF 2009-2010

1 ^{re} priorité stratégique : Protéger l'intégrité du Système national de normes		
Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour l'AF 2009-2010
Plan d'action visant à faire connaître la valeur économique de la normalisation (SCN : but 3, objectif 3.4)	Amener tous les intéressés à utiliser davantage le Système national de normes (SNN)	Le CCN a continué de diffuser les conclusions de l'étude sur la valeur économique de la normalisation en les communiquant à d'autres économies (p. ex. lors d'une présentation faite à l'atelier nord-américain de sensibilisation à la normalisation organisé par le National Institute for Standards and Technology (NIST)) et au milieu international de la normalisation (lors du forum ISO/CEI du marketing et de la communication), ainsi qu'en sensibilisant les universitaires canadiens (p. ex. en envoyant les conclusions de l'étude à 92 bibliothèques universitaires canadiennes et à tous les doyens des études commerciales du Canada). ▲
Participation à des activités visant la sécurité des produits et la lutte contre la contrefaçon (SCN : but 1, objectif 1.1)	Chercher des partenariats et examiner les outils normatifs qui permettent de traiter les questions d'intérêt public	<p>1. Le CCN a soutenu le système de sécurité publique nationale par l'entremise de plusieurs initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il a assumé le secrétariat du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) et assuré la liaison entre ce comité et le gouvernement fédéral. • Il a continué de faciliter un projet pilote du CCNSP visant l'établissement d'un système national pour la sécurité des produits dans le secteur de l'électricité. ▲ <p>2. Le CCN a accru sa participation au Réseau anti-contrefaçon canadien (RACC) en y faisant siéger deux représentants de son Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI). ▲</p> <p>3. Le CCN a établi une base de données sur les rappels de produits. Cette base de données renseigne sur les rappels de produits émis par les organismes de certification accrédités par le CCN. Elle permettra aux consommateurs et aux organismes de réglementation d'être informés sur les produits certifiés qui ont fait l'objet d'un rappel. ▲</p>
	Augmenter l'efficacité du Système national de normes (SNN) face aux questions de sécurité des produits	<p>1. Le CCN est devenu membre du Réseau anti-contrefaçon canadien. Son directeur de l'évaluation de la conformité le représente officiellement au sein de ce réseau. ▲</p> <p>2. Le CCN a poursuivi les discussions entamées avec Santé Canada en vue d'établir dans le cadre de programmes d'essais et de certification des initiatives à l'appui du programme pour la sécurité des produits de ce ministère. ▲</p>
	Veiller à ce que les autorités de réglementation canadiennes accordent une priorité à la contrefaçon	Le CCN a réussi à élever la contrefaçon au rang des priorités des organismes canadiens de réglementation et autres parties intéressées en contribuant à la mise sur pied du comité de projet de l'ISO sur les dispositifs techniques anti-contrefaçon (ISO/TC 246) et en donnant aux experts canadiens la possibilité de participer à la rédaction de futures normes internationales sur des dispositifs techniques dédiés à la lutte contre la contrefaçon (ISO 12931) et sur des mesures de prévention et de contrôle de la fraude (ISO/TC 247). ▲
Mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN)	Mettre en œuvre la SCN 2009-2012 avec l'aide des partenaires du SNN	Le CCN a conçu un plan de mise en œuvre avec les champions et partenaires du SNN et il a fait avancer les travaux prévus pour la première année de mise en œuvre de la SCN 2009-2012. Le CCN et Industrie Canada ont annoncé conjointement en juin 2009 la publication de la SCN renouvelée. Le lancement officiel a eu lieu le 14 octobre 2009 dans le cadre de la Journée mondiale de la normalisation. ▲

2^e priorité stratégique : Renforcer la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et régionale et son influence à ce chapitre

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour l'AF 2009-2010
Évaluer les possibilités et participer stratégiquement aux travaux d'organismes internationaux et régionaux d'élaboration de normes et d'accréditation (SCN : but 1, objectif 1.3)	Démontrer l'influence et l'impact du Canada sur les politiques des organismes internationaux et régionaux de régulation de la normalisation	<p>Participation internationale :</p> <p>Normes Président de la Commission électrotechnique internationale (CEI) Membre du Conseil de direction de la CEI Membre du Bureau de gestion de la normalisation de la CEI Membre du Bureau de gestion technique de l'ISO Membre du Groupe consultatif du président de l'ISO/DEVCO (CAG) Président de l'ISO/COPOLCO Membre du Conseil de l'ISO</p> <p>Évaluation de la conformité Vice-président de l'International Accreditation Forum (IAF) jusqu'en octobre 2009 Vice-président du comité technique de l'IAF jusqu'en octobre 2009 Membre du comité exécutif de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) Membre du comité sur les exigences d'accréditation de l'ILAC</p> <p>Participation régionale :</p> <p>Normes Membre du conseil d'administration de la COPANT Membre du comité exécutif du Pacific Area Standards Congress (PASC) Délégué du Sous-comité sur les normes et la conformité de l'APEC</p> <p>Évaluation de la conformité Vice-président du sous-comité de l'IAAC sur la certification des produits Président de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC) Président du comité technique de la PAC Membre du conseil d'administration de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) Membre du comité technique de l'APLAC Membre du comité de l'APLAC sur les essais d'aptitude ▲</p>
Activités de normalisation avec des marchés étrangers	Repérer des possibilités dans le domaine de la normalisation au sein d'économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil	Le CCN a continué de collaborer avec la Standardization Administration of China (SAC). L'entente qu'il a conclue avec elle (pour la première fois en 2005) sera renouvelée au début de 2010. Le nouvel accord est censé accroître la coopération entre les deux organismes. Le Bureau of Indian Standards est devenu membre du PASC en 2009 et a été élu au TMB de l'ISO en novembre 2008. De plus, le CCN a préparé avec le Korean Agency for Technology and Standards (KATS) un accord de coopération relatif aux questions de normalisation qui sera signé à la fin de 2009. Le CCN a également travaillé avec Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI) et d'autres partenaires fédéraux afin de soutenir l'intégration, comme éléments clés, des activités liées à la normalisation dans une stratégie sur les marchés émergents et les stratégies sur les accords de libre-échange. ▲
Assurer l'influence et la participation du Canada au sein d'organismes régionaux et internationaux de normalisation	Adoption des positions canadiennes retenues	<p>1. On s'attend à ce que plus de 80 % des positions proposées par le Canada à l'IAF, à la PAC, à l'IAAC et au CASCO soient retenues d'ici la fin de l'année financière. Jusqu'ici (c'est-à-dire en date de novembre 2009), 100 % des positions canadiennes présentées à la PAC, à l'IAAC et à l'IAF et 86 % des positions canadiennes soumises au CASCO ont été retenues. ▲</p> <p>2. Le CCN a conservé jusqu'ici les postes de gouvernance qu'il occupe à l'IAF et à la PAC. Son mandat à la vice-présidence de l'IAF et du comité technique de l'IAF a pris fin en octobre 2009. ▲</p>

Légende : rendement

▲	Complètement atteint ou conforme aux prévisions et au budget
■	Réalisé en partie ou écart par rapport au budget ou au résultat prévu
●	Reporté ou annulé

2^e priorité stratégique : Renforcer la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et régionale et son influence à ce chapitre

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour l'AF 2009-2010
Mettre en œuvre la politique transfrontalière	Augmenter la reconnaissance mondiale de l'accréditation — Promouvoir le principe « <i>une norme, un essai, une certification reconnus et acceptés partout au monde</i> »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le CCN a conservé son statut de signataire de tous les accords de reconnaissance mutuelle (ARM) et accords de reconnaissance multilatérale (AML) qu'il avait conclus. ▲ 2. Le CCN a réalisé 8 activités d'audit en collaboration avec des organismes d'accréditation étrangers. Il devrait en mener 18 autres d'ici la fin de l'année financière. ▲
Possibilités de formation et de développement des capacités pour les pays en développement (SCN : but 1, objectif 1.5)	Apporter une aide en formation et développement des capacités aux organismes de normalisation de pays en développement conformément aux intérêts commerciaux et aux obligations contractées aux échelles régionale et internationale	<p>Le CCN a poursuivi ses discussions avec la Colombie, le Pérou et l'Ukraine concernant un projet d'assistance technique.</p> <p>Il a aidé la Malaisie à mettre sur pied un système d'accréditation des organismes d'élaboration de normes.</p> <p>Il a mis sur pied un système Export Alerte! pour la Tunisie (mai 2009) et le Ghana (juin 2009). Par l'entremise d'initiatives recommandées par le CCC/DEVCO, le CCN a fourni une aide au développement à des participants de divers pays (Botswana, Colombie, Trinité-et-Tobago, Pérou, Costa Rica, Fiji, Antigua-et-Barbuda) pour leur permettre de participer à certains groupes de travail de l'ISO et de la CEI et à d'autres groupes et activités de normalisation et d'évaluation de la conformité. ▲</p> <p>(SCN : but 1, objectif 1.3)</p>
Participation et contribution du Canada à l'ISO et à la CEI (SCN : but 1, objectif 1.3)	Influencer la participation canadienne à l'ISO et à la CEI	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un taux de vote de 100 % devrait être atteint pour les projets de Normes internationales (DIS) et les projets finaux de Normes internationales (FDIS). ▲ 2. Il est prévu que la participation aux programmes de travail de l'ISO et de la CEI dépassera les 50 %. En date de novembre 2009, les Canadiens participaient à 53,8 % des programmes de travail de l'ISO et de la CEI, ce qui représente 492 comités sur un total de 913. ▲
Normes nationales du Canada (NNC)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approuver l'adoption des normes ISO/CEI comme NNC 2. Mettre en conformité les comités techniques internationaux et les comités des organismes d'élaboration de normes (OEN) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 55 % des NNC étaient issues de l'adoption de normes internationales en date d'août 2009. L'objectif de plus de 70 % devrait être atteint d'ici la fin de l'année financière. ▲ 2. Au mois d'août 2009, plus de 37 % des comités techniques internationaux avaient été harmonisés avec des comités d'OEN. On s'attend à ce que l'objectif de plus de 40 % soit réalisé. ▲
Participation stratégique des Canadiens aux travaux de comités ISO/CEI pertinents (SCN : but 1, objectif 1.3)	Rechercher des possibilités pour les Canadiens au sein des comités ISO/CEI	<p>L'objectif de participation en tant que membre aux travaux d'importants comités ISO/CEI en 2009 a été atteint :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 164 Canadiens gèrent des comités de l'ISO, de la CEI ou du JTC 1. ▲ 2. 85 Canadiens sont élus ou nommés à des comités ISO/CEI/JTC 1 d'orientation des politiques et de gestion. ▲

3^e priorité stratégique : Définir des programmes et services opportuns et renforcer les capacités (augmenter les recettes et la participation) à l'égard des programmes et services choisis

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour l'AF 2009-2010
Élargir la portée des programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité	Augmenter le nombre de clients des programmes d'accréditation, par rapport aux niveaux actuels	<p>Laboratoires (PALCAN/BPL) : 309</p> <p>Organismes de certification des produits : 29</p> <p>Organismes de certification des systèmes de management : 19</p> <p>Organismes de certification du personnel : 4</p> <p>Organismes d'inspection : 12</p> <p>Organismes de vérification des déclarations de gaz à effet de serre : 0</p> <p>Laboratoires médicaux : 2</p> <p>Producteurs de matériaux de référence certifiés : 0</p> <p>Total : 375</p> <p>Ces chiffres datent de novembre 2009. ■</p>
	Créer de nouveaux programmes d'évaluation de la conformité	<p>1. Le CCN a soumis à Santé Canada des propositions visant l'établissement d'un régime de réglementation faisant intervenir des laboratoires d'essais accrédités, et ce, dans le but d'appuyer la <i>Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation</i> (LCSPC). Le CCN a également effectué des recherches à l'appui des nouvelles mesures législatives de Santé Canada sur la sécurité des produits. ▲</p> <p>2. Le CCN appuie Environnement Canada dans l'établissement du programme de vérification des technologies environnementales (VTE). Ce programme constitue un cadre national qui sera utilisé dans un contexte international. ▲</p>
	Former des partenariats en matière d'accréditation avec le gouvernement et d'autres intéressés	<p>Le CCN a repéré les possibilités de recours à des solutions fondées sur les normes et l'accréditation dans des domaines qui appuient les priorités du gouvernement fédéral, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CCN et Santé Canada ont signé une entente sur le programme des bonnes pratiques réglementaires pour les produits pharmaceutiques, biologiques et radiopharmaceutiques. ▲
Rechercher d'autres sources de financement et d'autres ressources (SCN : but 2, objectif 2.2)	Réaliser les objectifs de récupération des coûts fixés pour tous les programmes d'évaluation de la conformité	Les objectifs de récupération des coûts devraient être atteints à 94 %. ▲
	Veiller à ce que les programmes d'accréditation soient concurrentiels, et poursuivre le développement des programmes et en maintenir la croissance	<p>1. Une comparaison de la structure tarifaire des programmes d'évaluation de la conformité du PALCAN avec celles des principaux concurrents du CCN a été effectuée et présentée au conseil d'administration. ▲</p> <p>2. Un projet de deux ans a été lancé pour rationaliser le système de gestion interne de la Direction de l'évaluation de la conformité. Le CCN met sur pied un système électronique, du nom de CAMS, pour mieux gérer ses activités d'évaluation de la conformité. Ce nouveau système fera un suivi de l'avancement des travaux et devrait être implanté en 2011. ■</p>
	Augmentation des revenus	Une proposition de financement a été élaborée et on travaille actuellement à la peaufiner. Le CCN continue d'explorer des possibilités de financement de diverses sources. ▲
Améliorer le Programme des membres SCN : but 2, objectif 2.1	Augmentation du bassin des bénévoles du CCN	<p>Le CCN a amélioré son Programme des membres à partir de deux priorités stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une table ronde nationale sur le recrutement a été constituée et ses membres devraient se réunir d'ici décembre 2009. Une trousse d'orientation pour les participants à l'ISO et à la CEI est en cours d'élaboration et devrait être terminée en 2010. ▲

Légende : rendement

▲	Complètement atteint ou conforme aux prévisions et au budget
■	Réalisé en partie ou écart par rapport au budget ou au résultat prévu
●	Reporté ou annulé

4^e priorité : Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN auprès des principaux groupes d'intéressés (industrie, gouvernement et organismes de défense des consommateurs)

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour l'AF 2009-2010
Initiatives de marketing et de rayonnement visant des groupes clés parmi les parties intéressées du CCN (SCN : but 3, objectifs 3.1 et 3.3)	Faire augmenter le recours au Système national de normes (SNN) par le gouvernement, et la participation de l'industrie à l'élaboration des normes	<p>1. Le Plan de marketing et de communication pour l'AF 2009-2010 devrait être complètement mis en œuvre. ▲</p> <p>2. Une stratégie visant à mieux faire connaître le SNN aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, et à faire augmenter leur participation et leur apport financier au SNN devrait être prête d'ici la fin de l'exercice. Cette stratégie viendra appuyer la SCN. (SCN : but 3, objectif 3.1, point a) ▲</p> <p>Le CCN a également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continué ses efforts de rayonnement auprès de ses partenaires du gouvernement pour faire la promotion des possibilités d'application de solutions de normalisation et d'accréditation (p. ex. Santé Canada, MAECI, Industrie Canada, la Communauté des régulateurs fédéraux, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Environnement Canada, Transports Canada et divers organismes de réglementation provinciaux). • Entamé la préparation de la formation 101 sur les OTC qui sera offerte aux ministères du gouvernement et qui mettra l'accent sur la normalisation. • Organisé la réunion du CCNSP tenue à Saskatoon, Saskatchewan, les 25 et 26 mai 2009. Le CCN a également été l'hôte d'une réunion conjointe entre le CCNSP et le Comité consultatif provincial-territorial des politiques sur les codes (CCPTPC) le 26 mai 2009. • Accueilli la 51^e réunion du CCPT, à Edmonton, Alberta, les 23 et 24 septembre 2009. D'autres intéressés des provinces ont été invités à la réunion. • Tenu un kiosque et présenté un exposé à la Communauté des régulateurs fédéraux (CRF) en novembre 2009. ▲ <p>3. Le CCN a préparé des descriptions de réussites en matière de normalisation et a consacré le numéro de sa revue CONSENSUS à la Journée mondiale de la normalisation et à son thème « Agir sur le changement climatique par les normes ». Onze articles ont paru dans ce numéro. ▲</p>
	Faire mieux connaître la normalisation auprès des intéressés du CCN en accueillant des événements	<p>1. Le CCN a accueilli officiellement la réunion du Bureau de gestion technique (TMB) de l'ISO (groupe de travail sur la responsabilité sociétale), en mai 2009 à Québec. Par le biais d'ateliers canadiens, de réunions de groupe et de séances plénières connexes, le CCN a sensibilisé davantage les intéressés aux solutions de normalisation et d'accréditation. Le premier ministre du Québec et d'autres ministres étaient présents. ▲</p> <p>2. Le CCN a accueilli avec succès le Forum des chefs de file de la normalisation à Montréal, en août 2009 (60 participants). Ce Forum est organisé à l'intention des Canadiens occupant des postes de direction aux comités techniques et d'études de l'ISO et de la CEI, ainsi que des présidents des comités parallèles canadiens et du personnel des organismes d'élaboration de normes. Le secrétaire général de l'ISO, le président de la CEI et le vice-président à l'élaboration des normes de l'Association canadienne de normalisation figuraient parmi les conférenciers du Forum. ▲</p>

4^e priorité : Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN auprès des principaux groupes d'intéressés (industrie, gouvernement et organismes de défense des consommateurs)

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour l'AF 2009-2010
Initiatives du gouvernement du Canada (SCN : but 1, objectifs 1.4 et 1.5)	Intégration aux principales priorités gouvernementales d'éléments liés aux normes et à l'accréditation	<p>1. Le CCN a fourni des commentaires au MAECI sur la proposition du Mexique visant à élargir le Cadre de coopération réglementaire pour y inclure un Protocole d'entente (PE) nord-américain sur la collaboration en matière de réglementation. ▲</p> <p>2. Le CCN a continué de faire la promotion de la normalisation comme outil de réglementation pour appuyer la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation (DCRR), et ce, en créant un cours sur l'utilisation des normes et de l'évaluation de la conformité à l'intention des responsables de la réglementation. ▲</p> <p>3. Le CCN continue de travailler avec le Comité consultatif sur le commerce (CCCom) et le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) à repérer les domaines où des solutions fondées sur les normes et l'accréditation pourraient supprimer des obstacles au commerce interprovincial et international. Plus précisément, le CCCom a formé un groupe de travail chargé d'apporter une contribution au MAECI en ce qui a trait au chapitre sur les OTC de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG). ▲</p> <p>4. Le CCN a entrepris des recherches pour Santé Canada à l'appui de la nouvelle <i>Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation</i> (LCSPC) et lui a soumis un mémoire appuyant cette loi. ▲</p> <p>5. Le CCN a fourni un apport au MAECI sur les OTC dans un certain nombre de domaines, y compris les examens des politiques commerciales des pays de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (l'UE, le Mozambique, les Îles Salomon, la Nouvelle-Zélande, le Maroc et le Guyana) et les pays de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) (la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la Russie et le Vietnam), les chapitres liés aux OTC de certains accords de libre-échange, y compris les ALE du Panama et de la Jordanie, ainsi que l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG). Le CCN a également apporté sa contribution en tant que membre de la délégation canadienne (CanDel) aux réunions du sous-comité sur les OTC et du sous-comité sur les normes et la conformité (SCNC) de l'APEC. Le CCN présente également ses commentaires au MAECI sur la position du Canada à l'égard du 5^e examen triennal du Comité OTC de l'OMC. ▲</p>
Milieu universitaire et collégial (SCN : but 3, objectif 3.4)	Accroître la représentation du milieu de l'enseignement postsecondaire aux activités de normalisation	Le nombre d'accords de licence du CCN pour l'utilisation de normes ISO et CEI dans les universités et les collèges a augmenté de 87 % (actuellement 37 accords) par rapport à la même période l'exercice dernier (avril à la mi-août). ▲

Légende : rendement

▲	Complètement atteint ou conforme aux prévisions et au budget
■	Réalisé en partie ou écart par rapport au budget ou au résultat prévu
●	Reporté ou annulé

5^e priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour l'AF 2009-2010
Utilisation du Système de management de la qualité du CCN (SMQ)	Améliorer continuellement le SMQ du CCN de sorte qu'il fasse état des pratiques exemplaires dans tous les programmes et services du CCN	Douze audits internes devraient être terminés en 2009-2010. Trois ont été effectués jusqu'à maintenant. Toute non-conformité est censée être corrigée. ▲
Continuer de développer le processus de planification stratégique du CCN	Continuer d'améliorer l'harmonisation entre les priorités stratégiques du CCN et son mandat, et raffiner les outils de mesure du rendement	Le CCN a continué d'affiner son processus de planification stratégique en améliorant la planification de ses activités, ses mesures de rendement et ses pratiques en matière de rapports. ▲
Continuer de développer le système de gestion des risques du CCN	Réduire l'exposition du CCN au risque	Le processus lié aux risques d'entreprise du CCN a été affiné et son cadre de gestion a été mis à jour au cours des séances de planification stratégique annuelle. Un mécanisme de rapport a été créé et est présentement utilisé pour gérer et surveiller l'exposition du CCN au risque. Les documents SMQ appropriés ont été mis à jour. ▲
Structure des comités consultatifs	Améliorer la structure des comités consultatifs du CCN	Le conseil d'administration du CCN a examiné et révisé la structure de ses comités consultatifs. Cette restructuration devrait améliorer l'efficacité des comités. ▲
Pratiques en matière de régie	Assurer la conformité du CCN à la <i>Loi fédérale sur la responsabilité</i>	Le CCN veillera à ce que son personnel comprenne le processus de divulgation d'actes répréhensibles graves dans le milieu de travail conformément à la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i> (LFPDAR). ▲
Ressources humaines	Élargissement du programme de gestion des talents	1. Un plan de relève est en place et est actuellement mis en œuvre. ▲ 2. Les connaissances, compétences et capacités (CCC) sont en voie d'être définies pour tous les postes du CCN. ▲ 3. Tous les renseignements liés aux ressources humaines qui concernent le programme de gestion des talents seront stockés sur support électronique. ▲
	Affecter environ 1,5 % du budget salarial à la formation du personnel	Il est prévu que 1,5 % du budget salarial sera consacré à la formation du personnel d'ici la fin de l'année financière. ▲
Opinion des vérificateurs financiers	Obtenir une opinion sans réserve des vérificateurs financiers	On s'attend à ce que le CCN reçoive une opinion sans réserve des vérificateurs financiers. ▲
Examen spécial	Fournir l'assurance raisonnable que les éléments d'actif du CCN sont protégés et maîtrisés	Le Bureau du vérificateur général du Canada n'a trouvé aucune lacune importante dans les systèmes et pratiques du CCN. ▲
Satisfaction des employés	Déterminer l'impact du programme de gestion des talents du CCN	Le CCN prévoit entreprendre un sondage de satisfaction des employés d'ici la fin de l'année financière. ▲
Gestion financière	Bonne gestion financière	Le résultat net devrait être à 1,5 % près du montant au budget d'ici la fin de l'exercice. ▲

Légende : rendement

▲	Complètement atteint ou conforme aux prévisions et au budget
■	Réalisé en partie ou écart par rapport au budget ou au résultat prévu
●	Reporté ou annulé

7. Plan financier et planification des ressources

Dans cette section sont présentés le Budget de planification de l'AF 2010-2011, le Budget des investissements de l'AF 2010-2011, les plans opérationnels pour les exercices compris entre l'AF 2011-2012 et l'AF 2014-2015 et un aperçu des résultats financiers courants. Les ressources ont été réparties en fonction des objectifs de l'organisme et des fonds disponibles et autres revenus, qui sont indiqués dans le Plan d'entreprise.

7.1 Rendement financier : 2008-2009 et 2009-2010

Au terme de la dernière année financière (AF 2008-2009), le CCN disposait d'un *Avoir non affecté* de 3,28 M\$. Les actifs à court terme étaient, à ce moment-là, supérieurs aux éléments de passif correspondants dans un rapport de 1,93 contre 1. Les immobilisations de l'organisme consistent uniquement en un mobilier, de l'équipement et des améliorations locatives. Le CCN n'a ni biens immobiliers ni dettes. Il maintient le solde de trésorerie à un niveau minimal prudent tout au long de l'année financière, normalement à des niveaux correspondant à l'équivalent de deux mois de fonctionnement, le solde en fin d'exercice équivalant à environ 2 mois et demi de fonctionnement. Au cours des cinq dernières années, l'organisme a opéré dans les limites de 0 % à 5 % de ses objectifs budgétaires.

Le CCN tire ses fonds de fonctionnement de trois sources principales : le *Crédit parlementaire*, les *Droits d'accréditation de l'Évaluation de la conformité* et les *Redevances provenant de la vente des normes*. Depuis l'AF 1989-1990, le crédit parlementaire calculé en tant que pourcentage des recettes brutes est passé de 80 % aux 47 % prévus pour l'AF 2010-2011, tandis que le CCN continue de fournir bon nombre de ses programmes selon le principe du recouvrement des coûts.

Le tableau suivant présente un aperçu des résultats financiers réels du CCN comparés à ses prévisions pour les années financières se terminant le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010. Il est suivi d'une explication des écarts importants.

Rendement financier AF 2007-2011 (en \$)

	2006-2007 Réal	2007-2008 Réal	2008-2009 Réal	2009-2010 Prévisions	2010-2011 Budget de planif.
Recettes					
Droits d'accréditation de l'EC	5 663 079	5 763 908	5 893 040	5 940 181	6 050 000
Redevances provenant de la vente des normes	698 056	718 315	677 519	745 879	730 000
Point d'information OMC/ALENA	260 945	339 827	360 559	361 011	361 000
Crédit parlementaire net	7 614 779	7 110 108	7 196 055	7 158 704	7 132 000
Partenariat/Parrainage/Inscription	503 945	678 799	344 569	190 609	145 000
Autres	362 141	406 585	463 476	391 137	444 000
	15 102 945	15 017 542	14 935 218	14 787 521	14 862 000
Dépenses					
Évaluation de la conformité	4 144 329	4 390 338	4 901 576	4 679 420	4 553 000
Normes	4 093 266	3 718 082	3 730 871	3 921 061	3 624 000
Commerce et affaires intergouvernementales	1 038 507	1 088 779	1 187 265	1 124 090	1 045 000
Services d'information	526 513	471 961	547 384	594 458	579 000
Point d'information OMC/ALENA	260 945	339 827	360 559	361 011	361 000
Gestion et administration	4 499 155	4 544 680	4 527 749	4 590 927	5 118 000
	14 562 715	14 553 667	15 255 404	15 270 967	15 280 000
Bénéfice net (Perte nette)	540 230	463 875	(320 186)	(483 446)	(418 000)

7.1.1 Explication des écarts

AF 2008-2009 – Budget vs résultats réels

Dépenses

Les dépenses de l'AF 2008-2009 se chiffrent à 15,3 M\$ au total, dépassant le budget de 416 000 \$. Le montant supérieur des dépenses engagées aux rubriques Personnel, Services professionnels, Réunions et Cotisations versées à des organismes a largement dépassé les sommes non utilisées aux postes budgétaires Déplacements, Locaux et Traduction des Normes nationales. Les frais de déplacement ont été en deçà des prévisions, car les comités ont fait moins de voyages que prévu, la restructuration des comités du Conseil ayant entraîné le report de certaines réunions. L'extension du programme de remboursement de taxes municipales d'Ottawa explique le montant inférieur des dépenses en Locaux. Les dépenses relatives à la Traduction des Normes nationales du Canada sont également inférieures en raison de l'utilisation de fonds différés les années précédentes.

Les dépenses de personnel ont dépassé le montant budgété en raison de l'augmentation économique de la paye, de la hausse du coût des prestations versées au titre des avantages sociaux, en particulier les cotisations de retraite, des niveaux moyens de dotation qui ont dépassé les prévisions et du recours à un personnel contractuel pour remplacer des employés en congé prolongé. Le dépassement du budget des Honoraires professionnels est attribuable à l'augmentation des tarifs journaliers moyens des évaluateurs sous contrat. Des dépenses supplémentaires ont été engagées pour l'accueil de plusieurs réunions de comités techniques internationaux; elles ont toutefois été compensées par les recettes tirées du parrainage s'y rapportant. Enfin, les cotisations à verser ont été plus élevées que prévu en raison de la position défavorable du dollar canadien par rapport au franc suisse lors du paiement des cotisations à l'ISO et à la CEI.

Recettes

Le total des recettes de l'AF 2008-2009 s'élève à 14,9 M\$ (96 000 \$ de plus que le montant budgété) en raison de la réception de sommes additionnelles provenant de la Vente de normes, des droits d'accréditation des organismes d'élaboration de normes (OEN) et des fonds tirés de Partenariat/Parrainage/Inscription. Les recettes de la Vente de normes, qui proviennent majoritairement de redevances versées en francs suisses, ont été plus élevées que prévu en raison de la faiblesse du dollar canadien par rapport au franc suisse. Le montant supérieur des recettes liées aux droits d'accréditation des OEN est dû à la réalisation d'audits additionnels. Les recettes tirées de Partenariat ont dépassé l'objectif visé, car un projet lié à l'évaluation de la conformité mené pour le compte de Transports Canada n'avait pas été prévu lors de la préparation du Plan d'entreprise.

Dépenses en capital

La majorité des dépenses en capital du CCN sont normalement liées au matériel de traitement de l'information, ce qui comprend les serveurs et le remplacement des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portatifs ayant atteint la fin de leur cycle de vie. Des sommes de moindre importance sont habituellement prévues pour les améliorations locatives mineures et le mobilier. Cependant, le CCN avait l'intention de remplacer son standard téléphonique en 2008-2009, celui-ci ayant passé la date marquant la fin de son cycle de vie. La mise en œuvre de ce changement a toutefois été reportée à l'AF 2009-2010.

État des résultats (en milliers de dollars)

DÉPENSES	2008-2009		2009-2010	
	BUDGET	RÉEL	BUDGET	PRÉVISIONS
Personnel	8 196	8 464	8 852	8 557
Communications	185	139	114	131
Déplacements	1 882	1 811	1 717	1 859
Aide aux délégués et secrétariats	335	418	425	426
Information et documentation	58	46	52	67
Relations publiques	103	93	41	105
Services professionnels et spéciaux	1 267	1 469	1 253	1 259
Location de locaux	684	635	687	645
Location de matériel	55	60	51	40
Impression et reproduction	45	41	38	38
Fournitures de bureau	139	104	110	96
Réunions	275	325	231	277
Cotisations versées à des organismes	884	1 039	1 050	1 046
Traduction des Normes nationales	150	34	150	144
Formation et perfectionnement	101	79	87	96
Autres	262	303	312	292
Amortissement	218	195	194	193
	14 839	15 255	15 364	15 271
RECETTES				
Vente des normes	640	677	720	746
Programmes d'accréditation – EC	6 018	5 893	6 010	5 940
Programmes d'accréditation – OEN	65	101	65	70
Point d'information de l'OMC/ALENA	370	361	361	361
Hébergement de sites web	185	173	185	175
Partenariat/Parrainage/Inscription	261	347	125	191
Autres	129	187	186	146
	7 668	7 739	7 652	7 629
Résultats d'exploitation nets	(7 171)	(7 516)	(7 712)	(7 642)
Montant net des fonds publics reportés/comptabilisés	42	67	18	30
Crédit parlementaire – Industrie Canada	7 129	7 129	7 129	7 129
EXCÉDENT NET	-	(320)	(565)	(483)
Budget des investissements	150	102	150	150

7.1.2 Explication des écarts

2009-2010 – Budget vs prévisions

Dépenses

On prévoit des dépenses de 15,27 M\$, soit 93 000 \$ de moins que le montant budgété de 15,36 M\$. La sous-utilisation des fonds escomptée touche en majeure partie le Personnel (295 000 \$) et, dans une moindre mesure, les Locaux (42 000 \$). Les économies réalisées à la rubrique Personnel sont attribuables au fait que plusieurs postes ont été temporairement vacants, mais surtout au fait que le poste de directeur général a été vacant pendant tout l'exercice financier. Les frais de Locaux seront plus bas que prévu étant donné que l'organisme recevra du propriétaire un remboursement des frais d'exploitation. Ces diminutions seront neutralisées en partie par des dépenses supérieures aux rubriques Déplacements, Relations publiques et Réunions. Les frais de déplacement dépasseront le budget parce que la mise en œuvre de nouvelles exigences des programmes de l'Évaluation de la conformité donnera lieu à un nombre d'activités de surveillance (audits et évaluations) plus grand que prévu initialement. L'accroissement des efforts de recherche de clients pour l'Évaluation de la conformité entraînera une augmentation des dépenses de Relations publiques. Les frais de Réunions sont supérieurs en raison de la tenue d'un Forum des chefs de file de la normalisation, ce qui n'était pas prévu dans le budget de planification.

Recettes

On prévoit des recettes de 14,79 M\$, montant qui est pratiquement inchangé comparé aux 14,80 M\$ budgétés. Un léger écart négatif est prévu quant aux recettes tirées des Droits d'accréditation, écart qui sera tout de même compensé par le montant supérieur des revenus tirés de Partenariat. L'objectif fixé pour les recettes des droits d'accréditation ne sera pas atteint, car la faiblesse de l'économie mondiale pousse les clients à revoir leurs besoins en matière de services d'accréditation.

Dépenses en capital

Aucun écart important n'est prévu.

7.1.3 Rendement par rapport au Plan – Points saillants

Essentiel des aspects financiers (en milliers de dollars)

	2008-2009		2009-2010		2010-2011
	Budget	Réel	Budget	Prévisions	Budget de planif.
Redevances provenant de la vente des normes	640	678	720	746	730
Recettes provenant de l'Évaluation de la conformité	6 197	5 994	6 075	6 010	6 125
Dépenses de l'Évaluation de la conformité	4 306	4 879	4 493	4 654	4 553
Total des frais d'exploitation	9 955	10 728	10 494	10 680	10 182
Dépenses organisationnelles et administratives	4 884	4 528	4 870	4 591	5 118
Excédent net	-	(320)	(565)	(483)	(418)
Dépenses en capital	150	102	150	150	245

Aperçu des ressources et de leur répartition

	2008-2009		2009-2010		2010-2011
	Budget	Réel	Budget	Prévisions	Budget de planif.
% des recettes provenant du crédit parlementaire	48 %	47 %	47 %	47 %	47 %
% de recouvrement des coûts – Évaluation de la conformité	92 %	90 %	94 %	92 %	91 %
Années-personnes (AP)	94,75	87,75	91,75	91,75	89,75
Frais généraux et administratifs par ETP (en dollars)	78 458	79 092	82 194	77 485	89 397

7.2 Plan financier 2010-2011

Le budget de planification proposé pour l'AF 2010-2011 prédit un déficit de 418 000 \$. Les recettes sont fixées à 14,9 M\$, et les dépenses à 15,3 M\$, soit 84 000 \$ de moins que le budget de l'année en cours. L'augmentation des frais de Personnel est liée à celle des charges de retraite et du coût des prestations. On a également prévu des augmentations pour les initiatives de Marketing par suite d'un changement d'orientation du CCN au profit des activités nationales et de prospection de la clientèle. Ces hausses sont largement compensées par la réduction des fonds affectés aux Déplacements et aux Honoraires professionnels, qui est liée encore une fois à la nouvelle orientation de l'organisme au profit des activités nationales.

Le budget de planification de l'AF 2010-2011 est fondé sur les hypothèses suivantes :

- Les cotisations versées à l'ISO et à la CEI sont payées en franc suisse. Dans ce plan, on a prévu un taux de change moyen de 1,05 \$ CA compte tenu des taux de change actuels.
- On a prévu une prime moyenne de 4 % de rémunération annuelle au rendement, c'est-à-dire de rémunération conditionnelle, et une hausse de 1,5 % de la fourchette salariale tenant compte de l'inflation.
- D'un budget à l'autre, on ne prévoit qu'une légère augmentation des recettes tirées des activités d'évaluation de la conformité compte tenu des tendances actuelles de croissance des programmes, d'une économie affaiblie, de la nouveauté de certaines activités, ainsi que de l'ajustement des structures tarifaires.
- Il y aura une réduction des niveaux de dotation, au moyen de l'attrition, de deux équivalents temps plein nets.
- Les budgets des déplacements des groupes des Normes et du Commerce international ont subi des réductions importantes étant donné que le CCN réduira le soutien qu'il accorde aux activités de gouvernance à l'échelle internationale.
- Des ressources additionnelles, c'est-à-dire un poste équivalent temps plein et la somme de 100 000 \$, seront affectées au rayonnement national et à la prospection de clientèle.
- Aucune autre initiative majeure ayant des incidences sur les ressources financières n'est actuellement prévue pour l'AF 2010-2011.

BILAN 2010-2011 (en milliers de dollars)

ACTIF

Encaisse et dépôts à court terme	2 968
Créances	
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	1 077
Autres	1 260
Charges payées d'avance	890
Immobilisations (nettes)	653

TOTAL DE L'ACTIF

6 848

PASSIF

Créditeurs et charges à payer	1 592
Droits d'accréditation annuels reportés	2 060
Indemnité du locataire reportée	206
Fonds publics reportés	447

4 305

Avoir du Canada non affecté

2 543

TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR

6 848

ÉTAT DES RÉSULTATS 2010-2011 (en milliers de dollars)

DÉPENSES

Personnel	8 996
Communications	132
Déplacements	1 605
Aide aux délégués et secrétariats	425
Information et documentation	46
Relations publiques	113
Services professionnels et spéciaux	1 181
Location de locaux	655
Location de matériel	43
Impression	37
Fournitures de bureau	98
Réunions	226
Cotisations versées à des organismes	998
Traduction des Normes nationales	144
Formation et perfectionnement	95
Autres	297
Amortissement	189
	15 280

RECETTES

Vente de normes	730
Programmes d'accréditation – Évaluation de la conformité	6 050
Point d'information de l'OMC/ALENA	361
Partenariat/Parrainage/Inscription	145
Programmes d'accréditation – Organismes d'élaboration de normes	75
Hébergement de sites web	185
Autres	184
	7 730
Résultats d'exploitation nets	(7 550)
Crédit parlementaire – Industrie Canada	7 129
Fonds publics reportés/comptabilisés nets	3

EXCÉDENT NET

	(418)
Budget des investissements	245

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE 2010-2011 (en milliers de dollars)

Activités d'exploitation

Excédent net	(418)
Régularisation pour des éléments hors trésorerie :	
Amortissement des immobilisations	189
Amortissement des recettes reportées liées aux indemnités du locataire	(36)
Amortissement du financement public reporté	(153)
	(418)
Apports avec restrictions versés par des non-propriétaires (utilisés)	80
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	15
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(323)

Activités d'investissement

Achat d'immobilisations	(245)
-------------------------	-------

Activités de financement

Financement pour l'achat d'immobilisations :	
Indemnité pour améliorations locatives	95
Crédit parlementaire	150
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	(323)
Encaisse au début de l'exercice	3 291

Encaisse à la fin de l'exercice	2 968
--	--------------

7.2.1 Explication des écarts

Budget de 2010-2011 vs prévisions de 2009-2010

Dépenses

On prévoit pour l'AF 2010-2011 des dépenses de 15,28 M\$, montant qui demeure pratiquement inchangé comparé aux prévisions de 15,27 M\$ pour l'AF 2009-2010. On constate des augmentations dans les frais de Personnel qui sont compensées par la réduction des frais de Déplacements, de Réunions et de Cotisations. Les frais de Personnel augmenteront du fait de l'ajustement des salaires en fonction de l'inflation, de la pleine dotation en personnel attendue, du mouvement à l'intérieur des fourchettes salariales et de la hausse des charges de retraite et du coût des prestations. Ces augmentations seront toutefois neutralisées quelque peu par une réduction nette de deux équivalents temps plein. Les frais de déplacement sont à la baisse en raison du changement prévu d'orientation stratégique qui verra les efforts porter sur les affaires nationales plutôt que sur la participation internationale. Les frais de Réunions diminueront également puisque le Forum des chefs de file de la normalisation, tenu en 2009-2010, n'a lieu qu'une fois tous les deux ans. Les Cotisations versées à des organismes devraient diminuer par suite de la montée du dollar canadien par rapport au franc suisse.

Recettes

On s'attend à ce que toutes les sources de revenu demeurent relativement stables et qu'elles changent peu par rapport aux prévisions pour l'AF 2009-2010.

Le Crédit parlementaire demeure également le même à 7,1 M\$.

Dépenses en capital

Les dépenses en capital de l'AF 2010-2011 augmenteront pour passer à 245 000 \$ et elles soutiendront dans une large mesure l'infrastructure technologique du CCN. Elles comprendront toutefois aussi des dépenses supplémentaires aux fins d'améliorations locatives qui seront couvertes par le versement, de la part du propriétaire, d'une indemnité pour améliorations locatives qui avait été négociée à la signature du bail.

ÉTAT DES RÉSULTATS (en milliers de dollars)

	2010-2011 BUDGET DE PLANIF.	2009-2010 PRÉVISIONS
DÉPENSES		
Personnel	8 996	8 557
Communications	132	131
Déplacements	1 605	1 859
Aide aux délégués et secrétariats	425	426
Information et documentation	46	67
Relations publiques	113	105
Services professionnels et spéciaux	1 181	1 259
Location de locaux	655	645
Location de matériel	43	40
Impression et reproduction	37	38
Fournitures de bureau	98	96
Réunions	226	277
Cotisations versées à des organismes	998	1 046
Traduction des Normes nationales	144	144
Formation et perfectionnement	95	96
Autres	297	292
Amortissement	189	193
	15 280	15 271
RECETTES		
Vente de normes	730	746
Prog. d'accréditation – Évaluation de la conformité	6 050	5 940
Prog. d'accréditation – Org. d'élaboration de normes	75	70
Point d'information de l'OMC/ALENA	361	361
Hébergement de sites web	185	175
Partenariat/Parrainage/Inscription	145	191
Autres	184	146
	7 730	7 629
Résultats d'exploitation nets	(7 550)	(7 642)
Fonds publics reportés/comptabilisés nets	3	30
Crédit parlementaire – Industrie Canada	7 129	7 129
	(418)	(483)
RÉSULTAT NET		
Budget des investissements	245	150

7.2.2 Budget des investissements 2010-2011 et Plan financier 2011-2015

Voici les Budgets des investissements de chacune des années considérées dans ce document. (en \$)

2008-2009	150 000
2009-2010	150 000
2010-2011	245 000
2011-2012	150 000
2012-2013	150 000
2013-2014	150 000
2014-2015	150 000

ANALYSE DES ÉCARTS

Dépenses réelles de 2008-2009 vs Budget des investissements de 2008-2009

102 000 \$ vs 150 000 \$

La majorité des dépenses en capital du CCN sont normalement liées au matériel de traitement de l'information, ce qui comprend les serveurs et les ordinateurs de bureau et portatifs qui ont remplacé ceux ayant atteint la fin de leur cycle de vie. Des sommes de moindre importance sont habituellement prévues pour les améliorations locatives mineures et le mobilier. Toutefois, le CCN avait l'intention de remplacer au cours de l'AF 2008-2009 son standard téléphonique, qui avait passé la date marquant la fin de son cycle de vie. La mise en œuvre de cette décision a cependant été reportée à l'AF 2009-2010.

Prévisions de 2009-2010 vs Budget des investissements de 2009-2010

150 000 \$ vs 150 000 \$

Aucun écart appréciable n'est prévu.

Prévisions de 2009-2010 vs Budget des investissements de 2010-2011

150 000 \$ vs 245 000 \$

Ce budget représente la modernisation en cours des technologies ainsi que les améliorations locatives majeures qui ont été prévues. Le versement, de la part du propriétaire, d'une indemnité pour améliorations locatives qui avait été négociée à la signature du bail, servira à financer les améliorations locatives.

7.2.3 Plan de fonctionnement pour la période comprise entre 2010-2011 et 2014-2015

Le tableau suivant présente le plan de fonctionnement établi en fonction du budget prévu pour l'AF 2010-2011.

BILAN (en milliers de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
ACTIF							
Encaisse	3 645	3 291	2 968	2 566	2 378	2 184	2 146
Créances :							
Ministères et organismes gov.	1 173	1 111	1 077	1 055	950	845	650
Autres	1 179	1 210	1 260	1 293	1 308	1 321	1 336
Charges payées d'avance	819	890	890	890	890	890	890
Immobilisations (nettes)	640	597	653	619	590	566	547
TOTAL DE L'ACTIF	7 456	7 099	6 848	6 423	6 116	5 806	5 569
PASSIF							
Créditeurs et charges à payer	1 561	1 576	1 592	1 604	1 616	1 625	1 635
Droits annuels reportés	1 971	2 045	2 060	2 075	2 090	2 105	2 120
Indemnité du locataire reportée	173	147	206	143	80	17	-
Fonds publics reportés	467	450	447	476	510	549	547
	4 172	4 218	4 305	4 298	4 296	4 296	4 302
Avoir du Canada non affecté	3 284	2 881	2 543	2 125	1 820	1 510	1 267
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	7 456	7 099	6 848	6 423	6 116	5 806	5 569

ÉTAT DES RÉSULTATS (en milliers de dollars)

	RÉEL 2008-2009	PRÉVISIONS 2009-2010	PLAN 2010-2011	PLAN 2011-2012	PLAN 2012-2013	PLAN 2013-2014	PLAN 2014-2015
DÉPENSES							
Personnel	8 464	8 557	8 996	8 996	8 996	8 996	8 996
Communications	139	131	132	132	132	132	132
Déplacements	1 811	1 859	1 605	1 678	1 665	1 738	1 725
Aide aux délégués et secrétariats	418	426	425	425	425	375	375
Information et documentation	46	67	46	46	46	46	46
Relations publiques	93	105	113	89	113	89	113
Services professionnels	1 469	1 259	1 181	1 196	1 211	1 226	1 241
Location de locaux	635	645	655	655	655	655	655
Location de matériel	60	40	43	43	43	43	43
Impression	41	38	37	37	37	37	37
Fournitures de bureau	104	96	98	98	98	98	98
Réunions	325	277	226	266	226	266	226
Cotisations versées à des organismes	1 039	1 046	998	998	998	998	998
Traduction des Normes nationales	34	144	144	144	144	144	144
Formation et perfectionnement	79	96	95	95	95	95	95
Autres	303	292	297	297	297	297	297
Amortissement	195	193	189	184	179	174	169
	15 255	15 271	15 280	15 379	15 360	15 409	15 390
RECETTES							
Vente de normes	677	746	730	740	750	760	770
Programmes d'accréditation	5 893	5 940	6 050	6 130	6 210	6 290	6 370
Point d'information de l'OMC/ALENA	361	361	361	361	361	361	361
Partenariat/Parrainage/Inscription	347	191	145	145	145	95	95
Autres	461	391	444	485	494	503	466
	7 739	7 629	7 730	7 861	7 960	8 009	8 062
Résultats d'exploitation nets	(7 516)	(7 642)	(7 550)	(7 518)	(7 400)	(7 400)	(7 328)
Crédit parlementaire – Industrie Canada	7 129	7 129	7 129	7 129	7 129	7 129	7 129
Fonds publics reportés/comptabilisés nets	67	30	3	(29)	(34)	(39)	(44)
Bénéfice net (Perte nette)	(320)	(483)	(418)	(418)	(305)	(310)	(243)
Autres éléments du résultat étendu	42	80	80	-	-	-	-
RÉSULTAT ÉTENDU	(278)	(403)	(338)	(418)	(305)	(310)	(243)
Budget des investissements	102	150	245	150	150	150	150

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Activités d'exploitation							
Résultat net	(320)	(483)	(418)	(418)	(305)	(310)	(243)
Régularisation pour des éléments hors trésorerie :							
Amortissement des immobilisations	195	193	189	184	179	174	169
Amortissement des recettes reportées liées aux améliorations locatives	(26)	(26)	(36)	(63)	(63)	(63)	(63)
Amortissement du financement public reporté	(169)	(167)	(153)	(121)	(116)	(111)	(106)
	(320)	(483)	(418)	(418)	(305)	(310)	(243)
Apports avec restrictions versés par des non-proprétaires (utilisés)	42	80	80	-	-	-	-
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	526	49	15	16	117	116	205
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	248	(354)	(323)	(402)	(188)	(194)	(38)
Activités d'investissement							
Achat d'immobilisations	(102)	(150)	(245)	(150)	(150)	(150)	(150)
Activités de financement							
Financement pour l'achat d'immobilisations :							
Crédit parlementaire	102	150	150	150	150	150	150
Indemnité du locataire	-	-	95	-	-	-	-
Augmentation (Diminution) de l'encaisse durant l'exercice	248	(354)	(323)	(402)	(188)	(194)	(38)
Encaisse au début de l'exercice	3 397	3 645	3 291	2 968	2 566	2 378	2 184
Encaisse à la fin de l'exercice	3 645	3 291	2 968	2 566	2 378	2 184	2 146

Annexe A :

Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont présentées ci-après.

a) Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2008, le Conseil canadien des normes (CCN) a mis en œuvre la nouvelle norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), intitulée chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*. Cette norme exige de l'entité qu'elle divulgue des informations qualitatives et quantitatives qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer ses objectifs, ses politiques et ses processus de gestion du capital, qu'elle fournisse des données quantitatives sur les éléments qu'elle considère comme faisant partie de son capital et qu'elle indique si elle s'est conformée à des exigences extérieures en matière de capital. Si la nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur la situation financière du CCN ni sur ses résultats d'exploitation, elle a cependant donné lieu à des modifications aux informations fournies par voie de notes. Un complément d'information est présenté à la note 3 ci-dessous.

Le 1^{er} avril 2008, le CCN a mis en œuvre les exigences en matière de comptabilité et les obligations d'information énoncées dans deux nouvelles normes comptables de l'ICCA : le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir* et le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*. Ces normes remplacent la norme comptable 3861, intitulée *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Elles exigent du CCN qu'il suive des pratiques améliorées en matière de divulgation d'information afin d'aider les utilisateurs des états financiers à apprécier l'importance des instruments financiers par rapport à sa situation et à sa performance financières, y compris des informations qualitatives et quantitatives sur les risques auxquels il est exposé, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque d'illiquidité, le risque de change et autres risques de prix découlant des instruments financiers. Les nouvelles normes comptables portent uniquement sur la divulgation et n'ont eu aucun effet sur les résultats financiers du CCN. Un complément d'information est présenté à la note 4 ci-dessous.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c) Recettes

Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des demandes d'évaluation de la conformité et la portion annuelle des droits d'accréditation sont inscrits comme étant des droits d'accréditation reportés et sont constatés à titre de recette de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés comme recette au terme du processus d'évaluation et d'octroi de l'accréditation. Les droits annuels sont comptabilisés comme recette selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période à laquelle s'appliquent les droits. Les fonds reçus ou à recevoir à l'égard des vérifications de l'évaluation de la conformité et les droits d'évaluation sont constatés à titre de recette au moment où les services en cause sont fournis.

Les redevances provenant de la vente de normes sont constatées comme recette au cours de l'exercice pendant lequel les ventes en cause surviennent.

Le recouvrement des charges engagées en vertu de l'entente relative à la gestion du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) est comptabilisé à titre de recette au moment où les charges connexes sont engagées.

Les apports assortis de restrictions versés par des non-propriétaires pour l'accueil de réunions ou conférences internationales sont inscrits au poste « Autres éléments du résultat étendu » jusqu'à ce qu'il soit opportun de constater les montants à titre de recette. Les apports reçus pour l'accueil de réunions ou conférences internationales sont constatés à titre de recette au moment où les charges correspondantes sont engagées. Le Conseil administre également pour le compte d'une entité non affiliée un fonds inscrit comme élément de passif à court terme. Les apports reçus au titre de ce fonds et les charges correspondantes sont directement comptabilisés en regard de l'élément de passif.

d) Charges

Les charges sont comptabilisées dès réception des biens et des services.

e) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats et du résultat étendu de l'exercice pour lequel il est approuvé.

f) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des indemnités de vacances est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice, pour tous les crédits de vacances non utilisés accumulés par les employés.

g) Régime d'avantages sociaux

Le Conseil parraine un régime d'avantages sociaux par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur (soins de santé, soins dentaires, assurance-vie et assurance-invalidité de longue durée). Les cotisations du Conseil sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées au personnel dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Conseil à l'endroit de ce régime. En vertu des dispositions en vigueur, le Conseil n'est pas tenu de verser des cotisations pour tout passif non capitalisé de ce régime.

h) Avantages sociaux futurs

Tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. De son côté, le Conseil verse des cotisations correspondant au coût entier à titre d'employeur. Ce montant, actuellement un multiple de la cotisation obligatoire versée par l'employé, est susceptible de changer avec le temps en fonction des résultats du régime. Les cotisations du Conseil représentent l'ensemble de ses obligations en matière de régime de retraite et sont portées aux comptes de l'exercice. Le Conseil n'est actuellement pas tenu de verser une cotisation au titre de toute insuffisance actuarielle du Régime de retraite de la fonction publique.

i) Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les produits et les charges déclarés pendant l'exercice visé. La prévision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que le montant de certains passifs liés aux employés sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'une estimation. Les chiffres réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que cette dernière dispose de renseignements additionnels.

j) Instruments financiers – évaluation et constatation

Conformément au chapitre 3855, le Conseil a classé l'encaisse comme un actif financier détenu à des fins de transaction, évalué à sa juste valeur. Les créances sont classées comme prêts et créances. Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Les actifs financiers classés comme prêts et créances et les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont évalués initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

Annexe B : Stratégie canadienne de normalisation renouvelée pour 2009-2012

- 1^{er} BUT – FAVORISER LES ÉCHANGES COMMERCIAUX ET LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS.**
- Objectif 1.1 Mettre au point des solutions et établir des partenariats en vue de restreindre l'entrée, la vente, la distribution et l'utilisation de produits non sécuritaires au Canada.
- Objectif 1.2 Inciter les petites et moyennes entreprises (PME) à participer en plus grand nombre aux travaux du SNN.
- Objectif 1.3 Encourager les partenaires internationaux à adopter les normes internationales et les méthodes internationales d'évaluation de la conformité et d'accréditation, et exercer sur eux une influence sur la scène mondiale.
- Objectif 1.4 Encourager le recours à la normalisation pour favoriser la coopération en matière de réglementation et la réduction des obstacles au commerce.
- Objectif 1.5 Accroître la participation des pays en développement aux activités de normalisation internationale qui s'inscrivent dans nos priorités nationales en matière de commerce et de développement.
- 2^e BUT – VEILLER À CE QUE LE SNN ÉVOLUE CONTINUELLEMENT POUR POUVOIR RÉPONDRE AUX BESOINS CHANGEANTS.**
- Objectif 2.1 Renforcer le bassin des bénévoles du SNN.
- Objectif 2.2 Accroître les mécanismes et les sources de financement durables pour soutenir le SNN.
- Objectif 2.3 Améliorer l'aptitude du SNN à répondre aux besoins des intéressés.
- 3^e BUT – MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE SNN, EN ACCROÎTRE LA RENOMMÉE ET EN ENCOURAGER LE RECOURS ACCRU.**
- Objectif 3.1 Mieux faire connaître le SNN aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, les inciter à participer davantage à ses travaux et les encourager à accroître le financement qu'ils lui accordent.
- Objectif 3.2 Favoriser l'intégration dans le SNN du plus grand nombre possible d'intéressés.
- Objectif 3.3 Mieux faire connaître le SNN à l'industrie et l'encourager à participer davantage à ses travaux.
- Objectif 3.4 Mieux faire connaître le SNN aux établissements d'enseignement et les encourager à participer davantage à ses travaux.
- 4^e BUT – CERNER ET ÉTUDIER LES NOUVEAUX ENJEUX NATIONAUX AUXQUELS POURRAIENT ÊTRE APPLIQUÉES DES SOLUTIONS AXÉES SUR LES NORMES ET L'ACCREDITATION.**
- Objectif 4.1 Repérer les possibilités de mettre en œuvre des solutions axées sur les normes et l'accréditation dans des domaines qui appuient les priorités du gouvernement.

Annexe C : Sigles et acronymes

A2LA	American Association for Laboratory Accreditation
ACI	Accord sur le commerce intérieur
ACDI	Agence canadienne de développement international
AECG	Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne
AFNOR	Association française de normalisation
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AML	Accord de reconnaissance multilatérale
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
APLAC	Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation
APLMF	Asia Pacific Legal Metrology Forum
APMP	Asia Pacific Metrology Programme
ARM	Accord de reconnaissance mutuelle
BNQ	Bureau de normalisation du Québec
BPL	Bonnes pratiques de laboratoire
CAB	Bureau d'évaluation de la conformité de la CEI
CAIR	Comité des affaires internationales et régionales (un comité du CCN)
CANENA	Conseil d'harmonisation des normes électrotechniques des nations d'Amérique
CARICOM	Secrétariat de la Communauté des Caraïbes
CCC/CASCO	Comité consultatif canadien du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (un comité du CCN)
CCC/COPOLCO	Comité consultatif canadien du Comité ISO pour la politique en matière de consommation (un comité du CCN)
CCC/DEVCO	Comité consultatif canadien sur les questions relatives aux pays en développement (un comité du CCN)
CCCCom	Comité consultatif sur le commerce (un comité du CCN)
CCEC	Comité consultatif sur l'évaluation de la conformité (un comité du CCN)
CCN	Conseil canadien des normes
CCNor	Comité consultatif sur les normes (un comité du CCN)
CCNSP	Comité consultatif national sur la sécurité publique
CCOEN	Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (un comité du CCN)
CCPT	Comité consultatif des provinces et territoires (un comité du CCN)
CCR	Cadre de coopération en matière de réglementation
CDT	Centre de documentation technique
CEI	Commission électrotechnique internationale
CICP	Comité consultatif sur les intérêts des consommateurs et du public (un comité du CCN)

CNC/CEI	Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (un comité du CCN)
CNRC	Conseil national de recherches du Canada
COPANT	Commission panaméricaine des normes techniques
COPOLCO	Comité de l'ISO pour la politique en matière de consommation
CRF	Communauté des régulateurs fédéraux
DEVCO	Comité de l'ISO pour les questions relatives aux pays en développement
DIS	Projet de norme internationale
EGRE	Évaluation de la gestion des risques de l'entreprise
FDIS	Projet final de Norme internationale
IAAC	InterAmerican Accreditation Cooperation
IAF	International Accreditation Forum
IC	Industrie Canada
IEEE	Institute of Electrical and Electronics Engineers
ILAC	International Laboratory Accreditation Cooperation
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISO/AG	Assemblée générale de l'Organisation internationale de normalisation
ISO/DEVCO	Comité de l'ISO pour les questions relatives aux pays en développement
ISO/TMB	Bureau de gestion technique de l'Organisation internationale de normalisation
JTC 1	Comité technique mixte (un comité ISO/CEI)
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada
NACLA	National Cooperation for Laboratory Accreditation
OMA	Ontario Medical Association
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMC/OTC	Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC
OTC	Obstacles techniques au commerce
PAC	Pacific Accreditation Cooperation
PALCAN	Programme d'accréditation des laboratoires – Canada
PASC	Pacific Area Standards Congress
PPS	Partenariat nord-américain pour la prospérité et la sécurité
RACC	Réseau anti-contrefaçon canadien
SAC	Standardization Administration of China
SMB	Bureau de gestion de la normalisation de la CEI
SMQ	Système de management de la qualité
SNN	Système national de normes
TC	Comité technique ISO/CEI
TMB	Bureau de gestion technique de l'ISO
WG	Groupe de travail
ZLÉA	Zone de libre-échange des Amériques